Une vision pour la France
Un avenir pour le monde

Roméo BEHNAM

C'était mon projet présidentiel 2012-2017
Il sera ma contribution à l'élaboration
d'un projet UMP de grandeur pour un Pays de Grandeur

© Roméo BEHNAM 2012
Tous droits réservés à l'auteur
ISBN : 978-2-9543858-0-8

Table de matière

Dédicace **5**

Introduction **7**

Chapitre I : L'action des cents premiers jours **11-46**

Premier chantier :

Les réformes structurelles socio-économiques d'ensemble **13**

Deuxième chantier :

Les réformes institutionnelles généralisées : nationales, locales et sociétales **29**

Chapitre II : Au-delà des cents premiers jours **47-64**

L'Environnement

- *Logement* **49**
- *Transport* **52**

L'Agriculture **55**

L'Éducation **58**

L'insécurité **63**

Chapitre III **65-73**

La politique étrangère **67**

La politique européenne **71**

Conclusion **74**

Itinéraire d'un Français de l'Histoire… **75**

Annexe **95**

À Philippe Séguin

Au temps des lâches et dans l'obscurité de la misère qui aveugle le discernement, vous vous êtes indigné du sort qui m'a été réservé par des ingrats qui se sont servis de ma misère. C'était en 1999.

Mercie Monsieur Séguin, à vous je dédie ce livre.

INTRODUCTION

Depuis plus de trente ans j'observe la vie politique nationale et les différents gouvernements, de gauche comme de droite, qui se sont succédés aux commandes de nos destinées. De cette observation un seul constat s'est imposé à moi : « que toutes les politiques mises en œuvre ne peuvent être qualifiées que des politiques relatives produisant des résultats relatifs ». Ramenées à l'ampleur des problèmes à résoudre elles s'apparentent à des échecs absolus dans la conscience collective de nos concitoyens. Que pèsent-ils les quelques 300 000 emplois créés au regard des 3 000 000 chômeurs et quelques millions de nouveaux pauvres ?

En 1991-1992 le chômage atteint les 4 000 000 chômeurs et frappe durement au point d'engendrer une nouvelle catégorie sociale que l'on appellera les SDF et que j'ai rejoint en 1994. La gauche attribuait cette augmentation du chômage à des circonstances psychologiques. La droite l'attribuait exclusivement aux problèmes des charges patronales.

Ma situation de chômeur candidat à l'exclusion m'avait amené à méditer sur ces crises successives et les politiques proposées. Je suis arrivé à la conclusion que notre dilemme réside dans le fait que nous véhiculons des notions et interprétations, en matière économique, datant de plusieurs siècles qui n'ont jamais subies une mise en question. Comme une vieille voiture des années 30 que l'on sollicite pour relever les défis de la modernité.

En 1991, j'ai commencé à rédiger l'ébauche d'une réflexion ambitieuse traitant, entre autres, de la question du chômage, de la crise du logement, de notre mode de vie et de la crise institutionnelle généralisée que nous vivions et que nous vivons toujours. Projet que je n'ai pas pu mener à son terme à cause de ma situation personnelle de chômeur de très-très longue durée qui m'a conduit à l'exclusion éternelle depuis 1994.

En matière de chômage, j'y soulignais que notre salut passait par une réforme structurelle socio-économique et fiscale d'ensemble. Hélas, depuis, on n'a pas cessé d'employer cette notion de « réforme structurelle » en la vidant de son contenu originel et en la fragmentant.

En 2005, séduit par la volonté de Nicolas Sarkozy de faire de l'UMP un lieu de débat et d'expression démocratique, j'ai adhéré à notre mouvement. Entre l'ambition affichée et la réalité de la vie militante il y a un écart assez vaste pour concevoir de la déception, de l'amertume et de la rancœur. Au contraire, cette expérience a nourri et enrichi mon approche et ma vision de l'avenir de notre société et du monde qui nous entoure.

J'ai essayé à travers mes candidatures successives aux élections internes ainsi qu'aux moments des élections présidentielles en 2007 et 2012 de faire émerger un esprit de conviction basé sur la clarté d'approche et la découverte des origines de nos politiques relatives. En vain ! Le mur des égos était plus haut.

La prise de conscience récente de la part de nos dirigeants de la nécessité d'engager tous nos militants dans l'élaboration d'un projet crédible et audacieux apte à rassembler une majorité des Français est l'occasion rêvée pour relever le défi de saisir l'essence de ce moment de l'histoire que nous traversons et qui reste incompréhensible à nos hommes politiques.

Il est des expériences qui valent, par leurs richesses et leur authenticité, toutes les politiques menées depuis plusieurs décennies. Que ce soient les politiques menées pour combattre le chômage, l'insécurité, l'immigration ou les réformes de nos institutions.

Ma présente contribution que j'adresse à nos militants et à tous les autres était à l'origine un projet pour les élections présidentielles de 2012 que je voulais défendre devant nos militants dans un esprit de loyauté et de sincérité. L'histoire a été écrite autrement. Essayons de la réécrire dans un esprit de noblesse, d'équité et de gratitude.

La gauche, qui a profité de nos carences pour remporter les présidentielles de 2012, parait aujourd'hui désemparée devant la complexité de la situation actuelle. Il nous appartient la responsabilité de démontrer notre capacité de lui imposer une autre politique, notre politique « rénovée », étape nécessaire pour assurer la victoire aux échéances futures. La victoire de la France du 21ème siècle. Celle qui pourrait encore se faire admirer et respecter par les consciences nobles à travers un message universel contemporain et actualisé.

En 1999, je discutais avec une responsable au siège du RPR, au fil de discussion j'ai dit ceci : « l'homme d'avenir qu'on attend est celui qui saura réconcilier les intérêts contradictoires et conflictuels ». Ce livre s'inscrit dans cette ambition. J'espère pouvoir y contribuer.

Je voudrai souligner que j'ai opté, dans la présentation de ma contribution, pour un dialogue entre Marianne (la France) et moi. Sous forme d'un dialogue entre un candidat à la présidence de la république et la France. Ceci afin d'engager le lecteur à s'approprier le raisonnement de ma vision et de mieux l'assimiler.

Une dernière précision, l'ensemble de l'approche que je développe dans mon projet présidentiel était au départ destiné à une thèse universitaire pour laquelle je n'ai obtenu aucune aide pour la mener à bien. Et ma situation de chômeur de longue durée forcé depuis 21 ans n'a pas arrangé les choses.

Roméo BEHNAM

Le 22 Octobre 2012, Villeneuve Saint Georges

Chapitre I

L'action des cents premiers jours

Deux réformes majeures :

Premier chantier

Les réformes structurelles
socio-économiques et fiscales d'ensemble

Deuxième chantier

Les réformes institutionnelles généralisées : nationales, locales , sociales et sociétales

Premier chantier

Les réformes structurelles socio-économiques et fiscales d'ensemble

Marianne : *Monsieur Behnam, vous présentez un projet présidentiel qui, d'après vous, se singularise par rapport aux projets des autres candidats par sa vision, sa globalité et sa radicalité. Avant d'aborder le contenu de votre projet, pourriez-vous nous donner un aperçu de votre analyse sur laquelle vous avez fondé votre projet.*

R. Behnam : Quatre points constituent l'ensemble de mon analyse ou, si vous voulez le fondement de ma vision.

Premier point

Les retraités clés de la justice sociale et de la paix dans le monde.

Depuis des siècles une idée domine la pensée et le comportement des hommes qu'il faut, pour rétablir l'équilibre entre la nature et le nombre de la population qu'elle peut nourrir, une guerre, une épidémie ou une catastrophe.

Or, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale une dimension nouvelle est intervenue pour pallier au déséquilibre entre la nature et le nombre de la population. Cet élément est « ***notre nouveau mode de vie »*** que la société de consommation a engendré en démocratisant la consommation. Ce qui a fait que l'homme ne s'identifie plus à la procréation comme une raison d'existence exclusive. Il cherche autre chose comme un élément de réalisation de soi et de jouissance de la vie que le progrès matériel et technique lui fournit.

Cette situation a fait que l'augmentation de la population s'est ralentie produisant un nouveau phénomène qu'est le ***vieillissement de la population***. Ce phénomène est perçu aujourd'hui comme un danger pour l'équilibre de nos sociétés industrielles, plutôt que de le considérer comme une évolution naturelle assurant les équilibres écologiques futures et qui devrait être le fondement de nos politiques d'avenir environnementale, sociale et économique. La raison de cette perception erronée est due au

système aberrant de financement des retraites qui empêchent de voir les retraités comme un facteur naturel de transmission des richesses, d'assurer l'avenir des jeunes générations suivantes. Chez nous le financement des retraites est basé sur les cotisations des actifs qui sont de moins en moins nombreux pour assurer sa pérennité. Ailleurs, c'est le système de capitalisation et d'épargne qui est à la merci des crises économiques et financières.

De là, la question qui se pose est la suivante : *Comment financer les retraites sans endetter l'État, sans avoir besoin des cotisations ni de capitalisation, ni d'allonger la durée de la vie active ?*

La réponse se trouve dans les points suivants.

Deuxième point

Christophe Colomb, Karl Marx, les libéraux et la valeur ajoutée.

Christophe Colomb avait découvert le « Nouveau Monde » en croyant qu'il était arrivé aux Indes. S'il n'avait pas eu conscience de son erreur à temps peut-être les États-Unis d'Amérique n'auraient pas existé aujourd'hui.

Hélas, ce n'est pas le cas de nos économistes, de gauche comme de droite, qui confondent la plus-value et le prix de consommation avec la valeur ajoutée. Prenons la notion de TVA (taxe sur la valeur ajoutée). Or, la notion de la valeur ajoutée est une définition absolue. Elle ne peut pas être soumise aux aléas de l'offre et de la demande. Il faudrait plutôt parler de « *complément de prix de consommation* - CPC » qui est censé financer les infrastructures communes nécessaires pour la pratique de tel ou tel activité commerciale ou industrielle et dont ni le consommateur ni l'entreprise ne peut assurer seul leur financement. Comme les routes, les communications, les transports etc… De là à comprendre que le CPC devrait être fonction de prix de chaque marchandise vendue et aussi des besoins de chaque marchandise de ces infrastructures. Par exemple le CPC sur le pain devrait être différent de CPC sur une Ferrari car les besoins en infrastructures des deux marchandises ne sont pas les mêmes.

Marianne : *Alors, qu'est-ce-que la valeur ajoutée pour vous ?*

R. Behnam : La valeur ajoutée c'est la durée de vie utile d'une marchandise une fois introduite dans la consommation. Pour mieux me faire comprendre, prenons un exemple : vous allez dans un magasin et vous

achetez une ampoule et vous payez 5 euros. C'est son prix et non pas sa valeur. Mais sur l'étiquette de l'emballage il est marqué que la durée de fonctionnement de cette ampoule est de 8000 heures. Ce sont ces 8000 heures qui sont la valeur ajoutée et qui nous échappe. Et ce sont les vieillards d'aujourd'hui et d'hier, depuis des siècles qui l'ont produite mais sans que jamais personne, employé ou employeur, pauvre ou riche, ne pût se l'approprier, faute des conditions historiques propres et à cause des caractères intrinsèques de la valeur ajoutée que j'évoquerai plus loin. Ces conditions historiques, quel bonheur, nous les avons aujourd'hui. Ce sont l'informatique et la mondialisation !

A. Les conditions historiques

Alors, commençons par examiner d'abord les conditions historiques :

- ***L'informatique et la monnaie*** : pour pouvoir mesurer la durée réelle de la vie utile d'une marchandise introduite dans la consommation il faudrait un outil neutre capable de la quantifier avec précision et c'est l'informatique. Une fois quantifiée la durée, il faudrait la transformer en monnaie, c'est-à-dire émettre des billets des banques. Mais le problème c'est que pour que le billet de banque ait de la valeur il faudrait l'adosser à une quantité prédéfinie d'or, sinon le billet est un faux billet qui n'a pas de valeur. Donc, il faudrait acheter de l'or, et là on perd le bénéfice de la valeur ajoutée car on la transforme en or. Ajoutant à cela le fait que la monnaie qu'on utilise est volatile et difficile de vérifier la réalité de sa valeur. La solution serait de remplacer la monnaie en billet de banque par un système de monnaie informatique (monnaie électronique) et le paiement par carte informatique unique. Ce système n'aurait pas besoin d'être adossé à l'or car les valeurs numérisées sont vérifiables et contrôlables.

Je vous donne un exemple pour tout comprendre. Admettons, qu'une entreprise française produit une ampoule vendue à 5 euros. Le consommateur l'achète et au moment de son usage il jouit et vérifie sa valeur ajoutée réelle qui est censée être de 8000 heures de fonctionnement. Le système de monnaie informatique enregistre pour le compte de l'État un solde positif de valeur ajoutée de 8000 heures. Et au moment de payer les retraités l'État transformerait les 8000 heures en

euros informatisés (la carte de paiement informatique). L'équation mathématique serait la suivante : 8000 heures multipliées par le prix horaire sociale au moment de paiement (admettons 7 euros) = 56000 euros. Donc, l'État aurait 56000 euros pour assurer le financement des retraités sans avoir besoin de recourir au système de cotisations ni d'allonger la durée de la vie active, ni avoir peur du vieillissement de la population. Car en captant la valeur ajoutée, on récupère la valeur ajoutée produite par les retraités pendant leur vie active. Avant on ne pouvait pas le faire, aujourd'hui on peut car il y a l'informatique.

- ***La mondialisation :*** Par contre, ce nouveau système monétaire ne peut être mis en place dans un seul pays car il affecterait les cours des monnaies et par conséquent les relations internationales. Heureusement, il y a la mondialisation qu'il est temps de découvrir ce qu'elle recèle du potentiel de progrès et d'évolution du monde et d'humaniser nos relations tant nationales qu'internationales. Sujet que j'aborderais dans le chapitre concernant la politique étrangère que je prônerais pour notre pays.

B. Les caractères intrinsèques de la valeur ajoutée

Comprendre les caractéristiques méconnues de la valeur ajoutée c'est préparer le terrain pour concevoir des politiques capables d'apporter des réponses immédiates et efficaces à nos crises, de préparer l'avenir et d'assurer le rayonnement du message universel de la France sur le plan international à travers d'une politique étrangère ingénieuse.

Quelles sont les caractéristiques de la valeur ajoutée ?

J'en évoquerai deux :

-- La valeur ajoutée est neutre.

Car c'est une valeur virtuelle différée et personne ne peut se l'approprier, ni les riches, ni les pauvres. Et pour la faire sortir de sa virtualité elle doit passer obligatoirement par une instance neutre qui est l'État pour pouvoir la transformer en monnaie. Le destinataire de cette forme nouvelle d'émission doit être lui-même neutre, c'est-à-dire qu'il ne joue plus aucun rôle actif dans la production des marchandises. Ce destinataire neutre est le retraité, membre éminent de la nouvelle catégorie sociale des vieux et ex-producteur de la valeur ajoutée en question.

De là à comprendre le rôle des retraités dans la transmission des richesses qu'ils ont créées à travers la nouvelle forme d'émission monétaire dont ils seraient les bénéficiaires. Ce qui aurait une incidence positive sur toutes les formes de déficits comme le déficit budgétaire, le pouvoir d'achat et surtout le chômage. Car les retraités injecteraient leur retraites dans une forme de consommation propre à leur catégorie tout en soutenant la consommation traditionnelle.

-- La valeur ajoutée exige deux partenaires pour vérifier sa présence : « *le producteur et le consommateur ».*

Une marchandise a un prix qui est la somme des coûts de revient, des charges, la plus-value souhaitée par la chaîne des vendeurs et la CPC (contribution au prix de consommation, expression plus appropriée que j'utiliserai en remplacement de TVA).

Par contre la marchandise n'a pas de valeur si elle n'est pas introduite dans la consommation, elle a uniquement un prix quand elle reste sur les étagères d'un magasin. Donc c'est le consommateur qui vérifie sa valeur lors son usage.

Conclusion, les deux partenaires (le producteur de la marchandise et le consommateur) sont les futures destinataires des bénéfices de la valeur ajoutée quand ils seraient à la retraite. L'importance de cette notion dépasserait le cadre nationale et jouerait un rôle inédit dans le financement de nos retraites, l'humanisation de la mondialisation, la protection de notre identité nationale et la paix dans le monde.

Marianne : *comment ça ?*

R. Behnam : puisque la vérification de la présence de la valeur ajoutée exige deux partenaires, le producteur et le consommateur, donc le producteur peut être Français et le consommateur Africain, Arabe ou Chinois et vice-versa. Donc une voiture française produite en France et achetée par un Africain vivant dans un pays africain donnerait droit à une partie de la valeur ajoutée au pays africain concerné ainsi qu'à la France par le biais d'une émission monétaire informatisée. Et étant donné que la valeur ajoutée est neutre donc elle ne pourrait être servie que pour financer les retraités Africains et Français. Et si le producteur est Chinois et le consommateur Français, les deux partenaires auront droit à partager la valeur ajoutée. De là à conclure que, d'une part ce sont les retraités qui

assureraient le développement de leur pays respectifs et donneraient du travail à leur jeunesse sans avoir besoin d'émigrer ni de faire la guerre pour avoir des parts de marché.

Marianne : *Et comment serait calculée la part de chaque pays de la valeur ajoutée ?*

R. Behnam : Vous aurez la réponse dans le chapitre traitant de notre nouvelle politique étrangère.

Troisième point

Crise de définition de la monnaie.

Au sommet du G20 du 2 avril 2009 à Londres, les vingt dirigeants ont développé une analyse qui consistait à dire que la crise actuelle était une crise financière causée par une attitude immorale des spéculateurs. Analyse accompagnée des menaces de genre « ils vont voir ce qu'ils vont voir ! ».

Quelques semaines après, j'ai rédigé une réflexion que j'ai adressée aux dirigeants concernés qui développait une analyse qui contrastait avec la leur[1]. Dans cette réflexion j'avançais l'analyse qui qualifiait la crise de *« crise de définition de la monnaie »*. À savoir que c'est le mécanisme interne de fonctionnement de la monnaie qui provoque cette crise et incite à la spéculation.

Un exemple simple pour comprendre la crise autrement. Admettons que j'ai 5 euros en poche. Et en face de moi il y a 10 commerçants ou chacun a une marchandise à vendre au prix de 5 euros. J'achète auprès du premier commerçant sa marchandise à 5 euros. Celui-ci achète à son tour au deuxième commerçant sa marchandise à 5 euros et ainsi de suite pour le troisième, quatrième etc. Donc avec un seul billet de 5 euros nous avons échangé 10 marchandises dont la somme totale de leur prix est de 50 euros. Alors que peut-on déduire de cet exemple et comment y remédier ?

Première déduction : il y a 9 marchandises qui n'ont pas d'équivalent (de représentation) en billets de monnaie donc il y a 45 euros qui manquent correspondant aux prix de 9 marchandises. Et le seul billet de 5 euros vaut

[1] Cf. l'article intitulé *« Mes propositions pour sortir de la crise financière actuelle sans dégâts »* au http://romeo2007.over-blog.com/article-31181355.html

maintenant virtuellement 50 euros. Et à chaque circulation de ce billet, sa valeur virtuelle augmente d'autant de prix des marchandises achetées. Cela ressemble à un ticket du loto que vous achetez à 2 euros mais dont la valeur virtuelle est de plusieurs millions s'il gagne, et plus la cagnotte augmente plus la valeur virtuelle de votre ticket augmente et plus vous spéculez. Donc, la croissance ne résoudra ni le problème de chômage, ni les crises économiques, bien au contraire elle prépare le terrain à l'augmentation des valeurs virtuelles, incitant à la spéculation et favorisant une nouvelle crise.

Deuxième déduction : Le billet de 5 euros, par l'accumulation de sa valeur virtuelle, se transforme en titre hypothécaire quand il ne circule plus ce qui engendre la spéculation et l'argent cher.

Troisième déduction : Crise de fiscalité. A défaut de pouvoir appliquer les impôts sur la totalité des prix des 10 marchandises de notre exemple dont les valeurs de 9 marchandise seraient devenues virtuelles représentées par un seul billet de monnaie, on s'acharne sur le billet de 5 euros en le taxant à un taux confiscatoire ou un taux dérogatoire selon la politique du moment et la couleur politique du gouvernement. Si par exemple l'État a besoin de 3 euros sur les 5 euros cela représente un taux d'imposition de 60%. Un taux élevé (fiscalité confiscatoire), alors on recourt aux niches fiscales et aux exemptions de paiement des charges pour le réduire (fiscalité dérogatoire). Et le manque à gagner est financé par la dette. Or, s'il y avait un système monétaire capable de représenter chaque marchandise par son équivalent monétaire le taux d'imposition sur les dix marchandises tomberait à 6% !!!

Alors, quelle solution pour sortir de la virtualité des valeurs monétaires, de la crise de la fiscalité ? Et comment enlever à la monnaie son caractère hypothécaire ?

Tout simplement, la solution que j'ai évoquée plus haut préconisant l'informatisation de la monnaie, l'émission monétaire informatique (production de la monnaie égale au volume des valeurs ajoutées vérifiées lors de leur introduction dans la consommation) et le rôle des retraités dans la transmission de la valeur ajoutée.

Quatrième point

L'absence de tout mécanisme objectif et naturel régulant les rapports entre salaires, charges sociales, prix d'usage et pouvoir d'achat.

Depuis trois décennies j'entends parler des prix qui augmentent, des taxes élevés, des salaires qui stagnent. Or, la première chose à faire, surtout au niveau de la réforme fiscale que je proposerais, c'est de requalifier ce qui est du domaine de prix et ce qui est du domaine de taxes. Deuxième chose serait de concevoir un mécanisme objectif régulant le rapport entre le salaire ou les revenus et le pouvoir d'achat. Vous vous rappelez je crois de la polémique qu'avait provoqué le salaire du joueur de football David Beckham pour jouer au PSG ! On a qualifié cela de scandale tout simplement parce que le salaire était élevé. Or, si on ramenait le salaire du joueur à ce qu'il rapporterait au sponsor on serait à peu près dans la même proportionnalité de ce que le smic ou un cadre rapporte au chiffre d'affaires d'une entreprise.

Cette question de salaire et de pouvoir d'achat sera posée rudement dans quelques décennies au point que la notion du salaire serait profondément altérée pour ne pas dire abandonnée. En attendant, mon projet aurait la faculté de préparer l'avenir pour que les réponses aux questions futures se fassent dans la sérénité et efficacité.

Marianne : *Maintenant qu'on a pris connaissance des éléments qui fondent votre vision, on aimerai bien savoir, si vous étiez le président de la république élu en 2012, qu'auriez-vous fait dans les cent premiers jours pour répondre aux attentes urgentes des Français, surtout en matière de chômage, de pouvoir d'achat, de compétitivité de nos entreprises, de l'industrialisation… ? Quelles réformes auriez-vous mises en place ?*

R. Behnam : permettez-moi au départ de vous préciser que pour qu'un acte politique d'un gouvernement mérite d'être appelé *« Réforme »*, il doit remplir quatre conditions :

a) Il doit résoudre dans l'immédiat une partie du problème qu'elle traite, car on a tendance à dire, à gauche comme à droite, « il faut du temps pour cueillir les fruits » ;

b) Il doit préparer le terrain aux éventuelles réformes futures qu'exigerait l'époque ;

c) Il doit assurer son financement sans augmenter les impôts ni endetter l'État ;

d) Il doit contenir et préciser son impact sur le monde extérieur. C'est-à-dire en relation avec notre politique étrangère (notre message universel) et l'Europe. Indéniablement, les pays évoluent et se réfèrent aux expériences des autres aussi.

Donc tout acte qui ne remplit pas ces conditions est du domaine du bricolage que le premier orage balaiera. Les politiques passées traitant du chômage sont le meilleur exemple.

Une réforme socio-économique et fiscale globale en six points

Ceci dit. Si j'étais le président élu en 2012 j'aurais mis immédiatement en œuvre la réforme suivante en six points dont certains ont été proposés il y a 21 ans à la gauche comme à la droite.

1) **Remplacer la monnaie de banque par une carte de paiement nouvelle génération** (comme la carte bancaire de paiement actuelle avec faculté technique supplémentaire de pouvoir recevoir) (proposée succinctement en 1991 à la gauche et à la droite).[2] Tout citoyen ou résident légal serait octroyé un numéro fiscal national permanent unique crypté, lui octroyant le droit de l'obtention de cette carte et l'ouverture d'un ou plusieurs comptes bancaires.

Cette carte assurerait la traçabilité des transactions et laisserait des preuves matérielles utilisables juridiquement contre toute sorte de crimes organisés, de fraudes et de corruption etc. Ce qui représenterait une économie considérable des dépenses causées par le crime organisé et les fraudes quand on sait que leur montant s'élève à 120 milliards euros par an. Presque quatre fois notre déficit moyen annuel. Il suffirait qu'on économise la moitié de cette somme (60 milliards par an) pour combler les déficits et financer les retraites sans avoir besoin d'allonger la durée de la vie active.

---

[2] *En 1991, cette proposition a été effleurée dans une réflexion intitulée «* Pour une nouvelle approche économique, sociologique, écologique et architecturale du mal des villes et de la société *». Puis en mai 2009 dans une réflexion traitant de la crise financière intitulée «* Mes propositions pour sortir de la crise financière actuelle sans dégâts *». Vous trouverez cette dernière sur mon blog – http://romeo2007.over-blog.com.*

Cette carte jouerait un rôle considérable :

- dans la lutte contre l'immigration illégale, car les candidats n'ayant pas le numéro fiscal national, ne pourraient pas payer et recevoir, donc vivre en France.

- dans l'exécution des condamnations pénales pour faute de paiement de loyers, des préjudices causés aux victimes. Ce qui modifierait nos comportements et nos relations vers une société de responsabilité par intérêt et non pas par une attitude morale.

Les sommes ainsi économisées seraient restituées aux contribuables à travers les baisses d'impôts et autres. Cela représenterait 10% brut d'augmentation du pouvoir d'achat.

Cette carte de paiement informatisée serait un des outils technologiques dans nos relations avec les pays étrangers qui souffrent de corruption et de crime organisé.

2) Transfert des cotisations patronales et salariales pour la sécurité sociale et les retraites entièrement vers une fiscalité sociale *(Impôt social)* (proposée en 1991 et en 1993 à la gauche et à la droite).

Le salarié ne cotiserait plus à travers l'entreprise. Il recevrait son salaire brut entièrement et le salaire net serait supprimé.

Annuellement, le contribuable, qu'il soit salarié, artisan, profession libérale, chef d'entreprise ou spéculateur en bourse, recevrait sa feuille d'impôt social lui indiquant les montants des cotisations pour les retraites et la sécurité sociale accompagnée de désignation des foyers de dépenses auxquels seraient affectés.

C'est une source du pouvoir d'achat. Car, plus le contribuable consommerait français, plus il donnerait de travail à ses compatriotes et augmenterait le nombre de cotisants qui participeraient au financement social et fiscal.

Ajoutons à cela les économies réalisées par l'usage de la carte de transactions informatisées qui lui seraient restituées.

Pour les caisses de retraite et de la sécurité sociale cela représenterait zéro déficit. Car les montants dépensés seraient les montants encaissés. Donc l'extinction de deux foyers sources de la dette publique.

Pour l'entreprise cela représenterait plus que 50% de réduction des charges patronales et une augmentation de compétitivité. Sans oublier l'atténuation du mouvement de délocalisations.

Ainsi, les Français pourraient influer sur les délocalisations et la mondialisation.

3) **Changement du mode de calcul des « *charges professionnelles* », à savoir, les cotisations patronales pour les indemnités de chômage et le financement de la formation professionnelle** (proposée en 1991 et en 1993 à la gauche et à la droite).

   L'entreprise ne cotiserait plus que pour financer les indemnités de chômage et la formation professionnelle.

   Le mode actuel de calcul des charges patronales basé sur le salaire serait remplacé par le mode de calcul par coefficient en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise par rapport aux dépenses (investissement, salaires etc.).

Ce système est un système d'équité qui permettrait d'encourager les entreprises sincères et ambitieuses à investir et à embaucher. Car plus l'entreprise embaucherait et investirait moins elle paierait des « *charges professionnelles* ». Et plus une entreprise embaucherait et formerait plus elle allègerait les cotisations des autres entreprises car le nombre des chômeurs serait moindre. Le système de coefficient traite la masse totale des charges en fonction des besoins réels de financement des deux seuls caisses restantes à la charge de l'entreprise.

Il introduirait également une dimension morale dans l'assainissement des relations employé-employeur dans la mesure où le coefficient révèlerait si le travail productif a bien été rémunéré et si le salaire perçu par l'employé a bien été productif.

En soi, ce mode de contribution patronale établirait un modèle économique nouveau régulant les coûts réels de la production, l'augmentation des prix et le profit, jugulant les dérapages sources d'inflation et des troubles sociaux. Surtout préserver les économies réalisées par l'introduction de la monnaie informatisée des avidités naturelles des hommes.

4) **La refonte de l'Assedic, de l'ANPE et des organismes de la formation professionnelle en une seule entité** (proposée en 2002 à Jacques Chirac, en 2004 à Nicolas Sarkozy et mise en place partiellement sous Nicolas Sarkozy)[3].

[3] Cf. la deuxième partie de mon article intitulé *« Quelle solution pour la dette de l'Etat et le chômage »* au http://romeo2007.over-blog.com/article-5019899.HTML

Ce nouvel organisme, que j'ai appelé *« **Système d'enseignement professionnel parallèle** »* serait dirigé au niveau régional par les représentants des syndicats, du patronat et des représentants des pouvoirs publics.

Il aurait pour mission de gérer l'effectif des demandeurs d'emploi, de prévoir l'évolution des métiers et du marché du travail et d'anticiper ses conséquences par la mise sur pieds des formations, des remises à niveau, des conversions, des créations d'entreprises ou le maintien des chômeurs en état de fonctionnement à tout moment.

Les demandeurs d'emploi auraient le devoir d'être présents quotidiennement de 9 heures à 18 heures dans les locaux de cet organisme. Si une offre d'emploi, de formation, de conversion ou de création d'entreprise leur était proposée elle ne pourrait pas être refusée sauf cas exceptionnel validé par la loi.

À défaut d'une des précédentes offres, le demandeur d'emploi assisterait quotidiennement aux cours d'enseignement passif qui consiste en lecture collective à voix haute des sujets neutres comme l'apprentissage de la langue française ou autres. Ceci serait une période du maintien de demandeur d'emploi dans le circuit de l'activité économique et transformerait la période de chômage en période de ressourcement et d'espérance. Ce que le système actuel n'assure pas. Par enseignement passif j'entends emmagasiner des connaissances sans obligation de maitriser le sujet. Les bienfaits de ce système seraient considérables : un citoyen ouvert vers l'avenir sans risque de tomber dans l'exclusion ; évolution positive de langage et de communication avec ses conséquences relationnelles et psychologique ; échanges positives entre les couches sociales différentes ; son impact sur le comportement des jeunes qui voient le chômage de leur parents comme une déchéance morale et sociale. Sans oublier qu'il y aurait plus d'économie à réaliser avec ce système surtout au niveau de l'insécurité et des dépenses causées par l'exclusion que le système actuelle engendre.

Tout demandeur d'emploi qui se conformerait strictement aux obligations de ce nouveau système dans son ensemble aurait droit à des indemnités de chômage uniques et illimitées dans le temps au niveau de SMIC.

Pour les cadres et les hauts salaires seraient envisagé un ajustement au niveau des allocations familiales et aide pour logement selon les cas. Ainsi qu'au niveau de la fiscalité sur le revenu (voir plus loin sur la réforme fiscale).

Ces indemnités et les cotisations pour les fonds de la formation professionnelle, les seules qui seraient supportées par les entreprises, représenteraient moins que les 50% actuelles.

Marianne : *vous ne risqueriez pas de constituer une catégorie sociale d'assistés ?*

R. Behnam : Non, bien au contraire. Car le demandeur d'emploi aurait ainsi un statut aux yeux du monde de finances (les banques). Il pourrait emprunter et consommer donc relancer l'économie. Il cotiserait et paierait des impôts. Il aurait un statut social qu'il risquerait de perdre s'il ne se conformait pas aux nouvelles règles du jeu et se trouverait avec rien du tout, car il n'y aurait pas du RSA dans mon système.

5) Création d'une « *Bourse des valeurs sûres* » BVS

En 2002 j'avais proposé à Jacques Chirac la création d'une « Banque d'entreprise », idée reprise actuellement par les socialistes.[4] Depuis la situation a évoluée et mon approche aussi. Ce qui m'a conduit à opter pour une autre forme d'établissement financier capable de répondre aux défis de la mondialisation dont l'objectif se décline en cinq points

a) Assurer le financement des entreprises ;

b) Offrir à tous les Français la possibilité de profiter de la mondialisation et des délocalisations ;

c) Former un contre-exemple face aux spéculations qui sévissent dans les bourses traditionnelles française et européennes ;

d) S'approprier la richesse nationale et ses bénéfices malmenés par des capitaux étrangers ;

e) Encourager les Français et leur donner les moyens de jouer leur rôle dans le « patriotisme économique ».

La direction de la BVS

Serait administrée au niveau régional par un directoire composé des représentants des actionnaires, la Cour des comptes et représentants du ministère des finances et de l'économie. Ces derniers géreraient l'établissement régional en accord avec les représentants des actionnaires et de la Cour des comptes.

---

[4] *Voir sur mon blog – http://romeo2007.over-blog.com/article-5019899.html - l'article intitulé* « Quelles solutions pour la dette de l'État et le chômage ».

La BVS serait dirigée au niveau national par un directoire composé des représentants du ministère de l'économie et des finances et ceux de la Cours des comptes.

Les actifs financiers de la « Bourse des valeurs sûres » seraient assurés par l'émission annuelle, selon les besoins, des actions à prix unique, pérenne et à la portée de tous (1 euro l'action par exemple).

L'action ne pourrait être revendue ni cédée. Mais elle pourrait être léguée aux héritiers légitimes. Ceci afin d'éviter tout mouvement spéculatif.

L'action pourrait être remboursée au prix d'émission initiale par l'organisme émetteur, la BVS, si le détenteur manifestait le souhait de s'en défaire.

L'action ne donnerait droit qu'aux dividendes distribués annuellement.

L'action ne pourrait faire l'objet d'aucune perte car l'établissement serait tenu de constituer des réserves contre les risques à partir des bénéfices.

La mission de la BVS

La BVS assurerait le financement des entreprises sous forme de prise de participations d'une durée variable (courte, moyenne ou longue) selon l'entreprise, les sommes engagées et son avenir.

Elle pourrait financer également des investissements publics à plus-value ajoutée garantie (comme la construction des logements …)

6) Réforme de la fiscalité nationale (impôts sur le revenu et sur la fortune)

Cette réforme serait étalée sur la durée de deux quinquennats pour des raisons techniques. Mais ses bases seraient jetées dès les cents premiers jours.

Ma doctrine fiscale est basée sur quatre principes :

a) Toute somme dépensée est une somme qui rapporte du CPC (l'équivalent de la TVA). Le CPC est censé financer des infrastructures publiques dont l'étendue serait codée pour plus de clarté dans la logique fiscale. Son taux serait fonction de la nature des produits consommés et cumulatif. Donc toute somme dépensée ne devrait pas entrée dans le calcul de l'impôt sur le revenu. L'informatique jouerait son rôle dans l'exécution de ces procédures à travers la monnaie informatisée.

b) L'impôt sur le revenu est un mécanisme régulateur pour assurer la cohésion sociale et la protection de la souveraineté nationale. Son domaine d'application serait mieux explicité par une feuille d'impôt détaillant les foyers d'affectation.

c) Toute prestation a un prix et les différentes taxes sont synonymes des prestations qui seraient examinées et requalifiées en terme de prix, afin de mettre fin au débat sur le trop de taxes et les comparaisons aux autres pays.

d) La crise des dettes des États serait liée à la question de « mode d'imposition ».

La première étape de la réforme fiscale commencerait par changer le mode d'imposition de l'impôt sur le revenu :

La classe moyenne : Impôt par palier

- le revenu imposable serait celui dont on soustrairait l'équivalent entier ou partiel du loyer annuel effectif payé ou son équivalent et éventuellement des frais de gaz et d'électricité. Donc, la suppression des quotas. Car l'impôt sur le revenu devrait être un outil d'assurer le minimum digne pour les actifs défavorisés et au même temps l'élargissement de l'étendue de la classe moyenne ;

- la méthode d'imposition par tranches serait remplacée par la méthode d'imposition par palier. Les montants de tous les paliers seraient les mêmes. Par contre l'imposition serait calculée en multipliant le montant d'imposition du palier de base par l'ordre de position du palier suivant. Un Exemple : Si un contribuable gagne 60.000 euros imposable par an, et que le palier de base était fixé par le gouvernement à 20.000 euros, donc les 60.000 euros imposables seraient composés de trois paliers. Admettons que le niveau d'imposition du palier de base était fixé à 1000 euros, alors le contribuable paierait pour le premier palier 1000 euros et pour le deuxième 2000 euros et pour le troisième 3000 euros. Le total de son impôt serait de 6.000 euros.

Ce nouveau mode d'imposition pallierait aux carences du système actuel qui du fait de gagner quelques centaines d'euros supplémentaires fait basculer le contribuable dans une tranche supérieure qui annule le bénéfice du gain supplémentaire.

Il permettrait également de stabiliser et de faire évoluer l'étendue de la classe moyenne en fonction de la situation économique et de préserver son

rôle de soutien à la consommation. Ainsi, la définition de la classe moyenne pourrait varier d'une année à l'autre. Tantôt, elle serait évaluer aux revenus à 200.000 euro par an, tantôt à 300.000 euros etc. Notons que la définition de la classe moyenne est politique traduit fiscalement et non pas économique, comme le croient certains hommes politiques.

Les classes supérieures : Impôt à la carte

Serait considéré appartenant aux classes supérieures tout revenu dépassant le montant maximum assujetti à la méthode du palier. Dans ce cas-là le surplus serait assujetti à l'impôt à la carte.

Ce serait une panoplie de propositions dont le contribuable fortuné serait invité à en choisir une option dans un esprit de « *patriotisme fiscal !* » pour aider son pays à se désendetter. Exemple : si le contribuable fortuné gagnait 1 200 000 (un million deux cents mille) euros imposables, et si le gouvernement définissait la part assujetti à l'impôt par palier à 200.000 euros, donc le surplus imposable à la carte serait d'un million euros. Admettons que le montant d'imposition sur ce surplus est de 500.000 euros, il serait proposé, par exemple, de réduire son niveau d'imposition à 300.000 euros en échange de quoi le contribuable déposerait 300.000 euros supplémentaires à la Trésorerie Publique qu'il récupérerait par échéances annuelles durant un certain temps. Ce qui ferait que le montant global serait de 600.000 euros.

Les sommes ainsi négociées serviraient à rembourser une partie de la dette de l'État afin d'économiser les intérêts que nous payons aujourd'hui. Laquelle économie servirait à restituer les 300.000 euros supplémentaire déposés par le contribuable fortuné évoqué dans l'exemple précédent.

Ce système fiscal nouveau nous permettrait de sortir de la crise de la fiscalité qui oscille entre la dérogation et la confiscation.

La deuxième étape serait de réformer la notion de taxes et de requalifier ce qui est du domaine de prix comme l'actuelle TVA.

Deuxième chantier

Les réformes institutionnelles généralisées : nationales, locales, sociales et sociétales

Marianne : *Vous voudriez procéder à des réformes généralisées de nos institutions nationales, locales, sociales et sociétales ! Pour mieux comprendre les raisons et le contenu de ces réformes, pourriez-vous nous donner un aperçu de votre analyse en la matière ?*

R. Behnam : Je pars de ma perception de l'histoire de l'homme. L'histoire de l'homme est l'histoire des institutions. L'homme en dehors des institutions n'existe pas. Une institution est un ensemble des règles, des codes et des relations d'intérêt qui procurent à l'homme le sentiment de réalisation de soi tant sur plan moral que matériel. Quand une institution cesse de satisfaire ce sentiment, l'homme *invente* une nouvelle institution ou s'identifie à une autre existante.

De là à percevoir la nation, la religion, les idéologies, les partis politiques, le militantisme etc. comme institutions. Même la marginalité et la violence sont des institutions auxquelles l'homme s'identifie pour la réalisation de soi.

L'homme dominé par sa perception religieuse de ses relations avec la nature, l'au-delà et ses semblables, a conçu ses institutions selon le principe de l'unicité de la source du pouvoir appelée à dominer. Et toute contestation de ce principe était considérée comme synonyme d'hérésie et d'hostilité à combattre.

On voyait clairement cette perception de choses dans notre histoire contemporaine dans les ex-pays communistes pour lesquels la source du pouvoir était la classe ouvrière au nom de laquelle le parti était censé dominer. On connait la suite !

Dans les démocraties occidentales, dont la nôtre, la source de l'unicité du pouvoir est le peuple souverain qui la délègue à ses élus qu'il choisit. Or, la volonté du peuple souverain en France est *altérée* par le système majoritaire qui est appelé à traduire la notion de la domination (gouvernement). Lequel système se transforme en *démocratie d'exclusion*

plutôt qu'en *démocratie d'expression*. Car pour gouverner, c'est-à-dire avoir la majorité, il faut exclure et dominer. Pour cela on commence par conclure des accords électoraux qui diluent les identités des partis et conduit à constituer des intérêts de féodalité empêchant toute évolution de la société et d'y être représentée. Certes, le système majoritaire était nécessaire à un certain moment pour assurer la stabilité politique et le bon fonctionnement de l'État. Il correspondait à l'état d'esprit et aux relations de notre société.

Or, notre société a subi des mutations dues à l'évolution économique et technologique, à l'immigration extérieure, à la migration vers les villes, à l'introduction manifeste de la virtualité des relations entre les hommes avec l'avènement de l'informatique. Les institutions de la cinquième république n'ont jamais suivi ces évolutions et encore moins ne les ont reflété. De là la méfiance de nos concitoyens qui se manifeste lors des élections nationales ou locales, tantôt par un vote sanction, tantôt par un vote de non-adhésion (communautariste ou lobbyiste).

Cette crise généralisée nous amène à revoir toute notre doctrine institutionnelle.

Les réformes que je préconise se fondent sur quatre principes :

- Un régime exécutif basé sur le principe de « Légitimité » et non plus sur le principe de « majorité-minorité » ;
- L'acheminement vers une société de droit à travers une justice entièrement séparée du pouvoir politique tirant sa légitimité du suffrage universel ;
- Réduire l'espace absolu occupé par les partis politiques pour permettre aux forces créatives individuelles ou collectives de refléter les prémices de l'évolution générationnelle et les mutations futures sans contraintes des accords et des alliances.
- Introduire la notion de « contrat moral » direct entre l'élu et ses électeurs surtout dans certaines institutions comme la justice ou les para-sociétales à travers un mode de vote spécifique.

Les institutions nationales

Un régime Présidentiel à la française.

Une Assemblée Nationale réduite à 500 députés et divisée en deux chambres à part égale :

1) La chambre de l'exécutif
2) La chambre de l'opposition et du contrôle.

Une seule élection présidentielle à la proportionnelle intégrale à deux tours.

Pour être qualifié à l'exercice du pouvoir exécutif, en cas de victoire, tout mouvement participant aux élections nationales devrait présenter un candidat à l'élection présidentielle et son vice-président accompagné de sa liste des candidats à la députation. La liste des candidats à la députation devrait présenter dans chaque circonscription deux candidats : un homme et une femme. L'électeur en votant pour un candidat au présidentiel il cocherait sur le même bulletin la case correspondante à sa préférence des deux candidats à la députation. Le candidat ayant obtenu le plus de voix serait le député de la circonscription si sa liste remportait le suffrage. Ce système permettrait d'atténuer la sclérose des partis politique, de mesurer l'évolution des mentalités en choisissant entre un homme et une femme. Et de promouvoir la personne la plus compétente et la plus populaire. La loi sur la parité homme-femme en politique serait ainsi caduque.

Le président élu lors du premier ou deuxième tour occuperait la Chambre de l'exécutif avec les 250 premier députés élus majoritaires dans leurs circonscriptions respectives lors du premier tour de scrutin.

Les candidats des autres listes qualifiées occuperaient la chambre de l'opposition et du contrôle. La méthode de calcul est la suivante : le nombre des voix obtenus par l'ensemble des listes concurrentes lors du premier tour (à l'exception des voix obtenues par l'exécutif élu) divisé par les 250 sièges de la chambre de l'opposition et du contrôle produirait le nombre des voix minimum pour qu'un député soit qualifié.

Tout élu se présentant individuellement qui aurait obtenu un nombre de voix équivalent aux nombres de deux députés et plus disposerait d'une

force de vote au parlement égale à deux députés et plus. Ceci afin de promouvoir des garde-fous contre les dérives des partis politiques.

Les candidats de tout mouvement participant au scrutin n'ayant pas pu présenter une liste complète siègeraient dans la chambre de l'opposition s'ils étaient qualifiés.

La candidature individuelle serait possible si le postulant justifiait d'un nombre de parrainages populaires égal à 50.000 électeurs, être lui-même ex-élu local ou national, ou bien pouvoir déposer la somme nécessaire couvrant les dépenses publiques.

Toute alliance électorale serait interdite, puisque ce nouveau système permettrait à chaque sensibilité d'avoir une présence au parlement sans dépendre de l'autre et sans prendre en otage les ambitions des autres.

Un député ne pourrait être titulaire d'aucune autre charge élective. Mais il pourrait siéger comme membre de droit dans le conseil municipal et/ou le conseil régional. Une manière de permettre aux députés d'être au contact avec la vie locale. Il ne percevrait aucune rémunération pour cette mission, participerait aux délibérations, son vote aurait une valeur indicative.

Lors d'un deuxième tour éventuel, les deux candidats présidentiels arrivant en tête se présenteraient. Et toute consigne de vote ou intervention de la part des formations ou individus ayant participé au premier tour serait interdite et sanctionnée lourdement. Ceci afin de laisser les deux qualifiés à montrer leur capacité de convaincre et de respecter l'autonomie de conscience de chaque électeur.

L'adoption des projets de loi

Tout projet de loi ou résolution ferait l'objet de trois niveaux de délibération et trois niveaux d'adoption.

Première délibération le vote absolu : le projet serait considéré adopté par l'Assemblée Nationale s'il obtenait le vote favorable en bloc de la chambre de l'exécutif et la moitié des voix de la chambre du contrôle et de l'opposition. A défaut le projet serait soumis à une deuxième délibération.

Deuxième délibération le vote relatif : le projet serait considéré adopté par l'Assemblée Nationale s'il obtenait le vote favorable en bloc de la chambre de l'exécutif et 10% des voix de la chambre du contrôle et de l'opposition. A défaut le projet serait soumis à une troisième délibération.

Troisième délibération le vote simple (le vote de la légitimité) : le projet serait considéré adopté par l'Assemblée Nationale s'il obtenait le vote favorable en bloc de la chambre de l'exécutif. A ce stade c'est la légitimité politique de l'exécutif qui primerait.

Les amendements aux projets de loi ou résolutions seraient portés par des groupes techniques qui se formeraient avant le débat sur chaque projet. Chaque groupe technique serait autorisé à déposer des amendements ne dépassant le nombre des articles du projet ni la longueur du texte. Ceci afin d'éviter les manœuvres politiques visant à pratiquer l'obstruction.

Il ne faudrait pas perdre de vue l'effet de cette notion de légitimité sur l'évolution des relations entre la société et la politique, mais également entre les citoyens eux-mêmes. L'opposition n'a pas pour vocation d'empêcher le gouvernement de gouverner. Elle a le devoir de participer à l'évolution de l'action du gouvernement et de contrôler son comportement, et lors des échéances électorales suivantes les deux parties seraient jugées clairement par les électeurs.

Les membres de la Chambre de contrôle et d'opposition pourraient également proposer des projets des lois à une seule délibération. Le projet serait adopté s'il recueillait les trois quarts des voix de la chambre de contrôle et d'opposition ou la moitié de cette dernière et 25% des voix de la chambre de l'exécutif. Tout en observant la prééminence de la légitimité de l'exécutif qui pourrait opposer son veto.

Le Sénat serait supprimé graduellement. Il s'éteindrait avec l'extinction du dernier mandat. Et ses prérogatives seraient réexaminées et son rôle serait consultatif n'interférant dans l'action du parlement. Cette gradualité serait nécessaire pour vaincre les résistances de ses membres que De Gaulle lui-même en a souffert.

La justice

Le Conseil Supérieur du Droit et de la Surveillance constitutionnelle

La transition vers une société de droit suppose une justice tirant sa légitimité directement du suffrage universel. Pour cela, il serait institué un **Conseil Supérieur du Droit et de la Surveillance constitutionnelle CSDSC**. Il serait composé de 9 magistrats ayant une expérience de la magistrature d'au moins dix ans.

Toutes les instances ayant pour mission de dire le droit seraient de son ressort : la justice et ses tribunaux, les Cours d'appel, de cassation, la cour de la citoyenneté et de la constitution qui remplacerait le Conseil constitutionnel, la Cour des comptes. Ainsi que la police judiciaire. La haute cour de la république serait supprimée au profit de la cour de la citoyenneté et de la constitution.

L'élection du CSDSC

Le CSDSC serait élu au suffrage universel tous les neuf ans à la proportionnelle intégrale à un seul tour. Les candidats se présenteraient individuellement ou en liste. L'électeur voterait en choisissant nommément neuf candidats d'une ou plusieurs listes. Les neufs premiers candidats arrivant en tête composeraient le CSDSC.

Le vote au sein du Conseil se ferait par la majorité de la somme des voix obtenues par les magistrats lors de leur élection.

Ce mode de prise de décisions au sein du CSDSC rendrait chaque magistrat lié moralement à ses électeurs et le libérerait du lien corporatiste de fait de son appartenance syndicale ou politique.

La mission du CSDSC serait de superviser l'action de la justice, nommer les magistrats et les procureurs, mener les actes disciplinaires, gérer leur carrière.

Il serait l'instance qui interpréterait et veillerait à la conformité des décisions politiques et administratives avec la constitution.

Annuellement, le CSDSC présenterait au parlement un rapport détaillé sur l'état et l'évolution des relations juridiques de notre société accompagné des propositions. Le parlement, consacrerait une session extraordinaire

pour en débattre et légiférer. L'adoption des résolutions et des lois par les députés suivant les délibérations procédant du rapport du CSDSC se ferait par majorité de deux tiers des voix des deux chambres.

Tous les élus, dont le président de la république, ministres etc. seraient soumis aux procédures de la Cour de la citoyenneté et de la constitution, pendant leurs fonctions. Des procédures spécifiques seraient proposées pour que tout examen d'une plainte ou enquête respectassent la dignité de la fonction, le non intervention des dimensions partisane et politique, et sans perturber la continuité de l'État. Une fois une condamnation pénale définitive prononcée elle serait accompagnée simultanément d'une décision sur la compatibilité de continuer l'exercice de ses fonctions par le condamné.

Les institutions locales municipales et régionales

La réforme des institutions locales serait la mère de toutes les réformes. C'est dans la commune que se renoue le premier contact concret avec la nation ou le citoyen devrait pouvoir apprécier sa réelle présence au sein de la communauté nationale en dehors de l'interférence politique. Or, la structure locale même est dominée par les influences politiques nationales que le mode de la représentativité accentue. Ajoutons à cela la multiplicité des instances intermédiaires et la nature de son financement empêchent nos concitoyens de pouvoir porter un jugement apolitique et sur le fonctionnement et sur ses liens avec la collectivité locale.

De-là la nécessité d'une réforme capable de débarrasser nos institutions locales de ces carences et d'élargir la capacité de nos concitoyens à s'engager dans la vie communale et au-delà.

Le conseil municipal

Un Conseil municipal divisé en deux chambres

La chambre de l'exécutif local constituée du Maire élu et du nombre légal des adjoints au maire uniquement.

La chambre de contrôle et d'opposition dont le nombre serait égal au nombre des sièges du conseil municipal défini par la loi moins le nombre légal des adjoints au maire et le maire.

Le mode de scrutin est la proportionnelle intégrale à deux tours.

Pour pouvoir siéger à la chambre de l'exécutif la liste devrait comporter le nombre légal du nombre des membres du conseil municipal fixé par la loi. Y siégeraient uniquement le maire et le nombre légal des adjoints au maire. Les membres restant de la liste élue intégreraient les commissions thématiques présidées par les adjoints au maire.

Toute liste ne pouvant présenter le nombre légal siégerait à la chambre du contrôle et de l'opposition en fonction de son score.

La candidature individuelle serait autorisée afin de permettre une représentativité apolitique, neutre, ou associative plus large. Cela afin

d’offrir un choix même minoritaire mais constituant une condition primordiale pour opérer une évolution de notre société et ses relations.

Serait qualifié tout candidat obtenant le nombre minimum des voix selon l’équation suivante : le nombre des voix exprimées lors du premier tour (à l’exception des voix obtenues par l’exécutif élu) divisé par le nombre des sièges de la chambre du contrôle égal le nombre minimum pour siéger à la chambre de contrôle et d’opposition.

Toute coalition électorale ou fusion de listes seraient interdites.

Si aucune liste n’obtenait la majorité simple lors du premier tour des élections municipales, les deux listes arrivant en têtes et remplissant les conditions légales seraient qualifiées pour le deuxième tour.

Les résolutions

Deux délibérations, deux votes.

Après la première délibération, la résolution serait considérée adoptée s’il recueillait le vote de l’ensemble de la chambre de l’exécutif et la moitié de la chambre de contrôle et d’opposition. À défaut, une deuxième délibération aurait lieu suivi d’un vote. Pour être adoptée la résolution devrait recueillir le vote de l’ensemble de la chambre de l’exécutif et un nombre quelconque de la chambre du contrôle. A défaut le vote en bloc de la chambre validerait la résolution. Ce serait le vote de légitimité.

L'Observatoire supérieur de l'identité nationale (OSIN)

Les évolutions de notre société contemporaine sont faites du côtoiement des cultures et des habitudes sans avoir subi au préalable une mutation psychologique et culturelle. Ajoutons à cela l'usage politique gauche-droite qui a longtemps manqué de sincérité et de cohérence, sans oublier le poids du passé n'ont fait que figer toute possibilité d'assimiler les individus capables d'enrichir notre civilisation. Alors, nous héritons d'une situation à laquelle il faudrait apporter une réponse claire et nette. Cette réponse ne pourrait pas être politique qu'au stade final. Et cette solution est la mise en place d'une instance capable d'exprimer la conscience collective nationale en dehors de toute influence politique ou électoraliste que le pouvoir politique aurait pour obligation constitutionnelle de la mettre en œuvre.

Un exemple : la burqa. Si la question était posée de la manière suivante à pareille instance : la burqa pourrait-elle intégrer notre civilisation ? Si la réponse est non, pourrait-elle être considérée comme un acte de refus de s'assimiler (qui est censé être un acte sincère d'adhésion à l'identité nationale) ? Si la réponse était oui, le pouvoir politique promulguerait une loi considérant ce cas comme rupture de contrat entre la France et celle à qui a été accordée la nationalité française ouvrant le chemin à la déchéance automatique de la nationalité française et l'expulsion de la personne concernée. Bien entendu le respect de la procédure serait assuré par la Cour de la citoyenneté et de la constitution.

Alors, si j'étais le président de la république élu je mettrais en place un organisme que j'appellerais OSIN (Observatoire supérieur de l'identité nationale) de la manière suivante :

- Le lendemain du premier tour des élections municipales, seraient invités les élus qualifiés pour siéger à la chambre de contrôle et d'opposition à déposer leurs candidatures pour siéger au sein de l'OSIN.

- lors du vote au deuxième tour des élections municipales, les électeurs seraient invités à élire également le candidat capable d'exprimer leur souci identitaire. Celui arrivant en tête représenterait sa commune à cette instance.

- Le lendemain du deuxième tour seraient invités les membres de l'exécutif élu à choisir un membre de leur liste pour siéger à OSIN.

Ce qui ferait que chaque commune serait représentée par deux élus des deux chambres. Donc, ce serait une instance composée d'environ 70.000 personnes qui serait saisie une fois par an pour statuer sur des cas qui relèverait de la conscience collective, de l'identité nationale, de notre mode de vie. Bien entendu, ses membres ne seraient pas rétribués, car ils seraient déjà rétribués en tant qu'élus. Le fait qu'ils devraient déjà être élus locaux pour qu'ils pussent postuler à cette instance, leur grand nombre et sans rémunération spécifique confèrerait à cette instance une légitimité et une force de conscience représentative incontestable.

Marianne : *la déchéance de la nationalité française même pour ceux qui sont nés en France ou qui y vient depuis très longtemps ?*

R. Behnam : Oui, car il faudrait concevoir la nationalité française comme un contrat reliant deux personnes. Comme tout contrat, il serait considéré comme résilié et sans effet si l'une des deux parties manquait à ses obligations. Si la France manquait à ses obligations envers l'autre partie, elle lui devrait réparation et réhabilitation du contrat. Si c'est la personne qui avait la nationalité française qui manifestait son incapacité d'adhérer à l'identité nationale et s'assimiler, il devrait rendre la nationalité française et quitter la France.

Marianne : *Serait-ce le seul domaine sur lequel cette instance serait consultée ?*

R. Behnam : Non. Ses domaines pourraient être élargis, par exemple, pour accomplir un acte référendaire relevant d'un cas de conscience nationale. Un cas de figure envisageable dans la mesure que le résultat d'un référendum à ce niveau d'instance serait dépouillé des effets d'humeur populaire qui se manifeste en répondant à une question non-posée.

Quel vote pour les étrangers ?

Consciente de la complexité de la crise actuelle et son incapacité à y apporter des solutions pour asseoir une légitimité politique auprès d'une majorité des Français, la gauche tente de faire appel à des contingents qui n'ont jamais déclaré leur adhésion à la France et ses valeurs.

Nous, à droite, on commet l'erreur de tomber dans le piège tendu par la gauche en adoptant une position du refus absolu, lui conférant ainsi le statut de défenseur des étrangers. Lesquels finiraient par se jeter dans les bras de la gauche.

Pour sortir de ces deux positions, je proposerais plutôt la mienne qui viserait à introduire les étrangers dans une période d'acclimatation avec les valeurs de la France avant qu'il ne leur soit accordé la nationalité française pour ceux qui en feraient expressément la demande.

Voici ma proposition :

- les étrangers travaillant et vivant en France depuis au moins cinq ans et n'ayant fait l'objet de condamnation pourraient participer aux élections municipales.

- les étrangers ne voteraient que pour un candidat issu de leur catégorie, à savoir, un candidat de leur situation,

- leur représentant élu siégerait à la chambre de contrôle et d'opposition. Il pourrait délibérer, proposer et voter. Son vote n'aurait que la valeur consultative,

- Toute demande de la nationalité française serait conditionnée au préalable par le passage par cette étape. Preuve de volonté de vouloir adhérer à l'identité nationale. Et tout manquement ultérieur aux valeurs de la république serait considéré comme rupture du contrat entrainant le retrait de la nationalité française.

On priverait ainsi la gauche de la carte d'hypocrisie qu'elle manie en utilisant les étrangers comme un fonds de commerce électoral. Surtout que beaucoup de ces étrangers pourraient être plus proches de nous idéologiquement que de la gauche.

Le Conseil Régional

Les maires élus seraient les membres constituants du Conseil Régional.

Chaque maire représenterait le nombre de l'ensemble des voix exprimées lors du premier tour des élections municipales. Normal, il représenterait l'ensemble de la population de sa commune.

L'exécutif du Conseil Régional serait celui représenté par la liste des maires représentant le plus grand nombre des voix exprimées lors du premier tour des élections municipales.

Le vote des délibérations se ferait selon le principe de la « légitimité » de la même manière que cela serait pratiqué à l'Assemblé nationale évoqué plus haut. À une seule différence c'est que la base de calcul des voix serait celle des voix exprimées par chaque municipalité lors du premier tour des élections municipales. Normale, car il y a petites et grandes communes.

Toutes les instances de rapprochement entre commune, comme l'intercommunalité, communauté d'agglomération…, se transformeraient en commissions intercommunales, permanentes ou provisoires selon l'objet du rapprochement, à l'intérieur du Conseil Régional. Y siègerait par délégation le représentant du maire parmi les maires adjoints ou des membres des commissions thématiques dirigées par les adjoints au maire.

Ce système dans son ensemble inciterait les habitants des communes à se mobiliser lors du premier tour pour faire valoir leurs aspirations et leur place dans la région.

Les élections municipales revêtiraient un caractère plus riche parce qu'au-delà des politiques strictement communales, les candidats devraient être en mesure de présenter des projets extra-communaux touchant, si j'ose dire par ricochet, à la satisfaction de la vie communale comme le transport, l'emploi, le logement etc. Ainsi que d'entrainer les habitants dans une perspective nationale.

Le financement :

Tous ce qui concernerait exclusivement la vie communale relèverait des finances des communes.

Tous ce qui concernerait ou susceptible de concerner la vie de deux communes et plus relèverait des finances régionales.

La simplification des structures locales et les rendre plus proches des citoyens aurait pour conséquence de générer des économies budgétaires, d'améliorer l'efficacité de leur fonctionnement, d'assurer des liens plus étroits, à travers la municipalité, entre les citoyens et les institutions locales surtout au niveau régional. Et d'opérer une lisibilité sociologique.

Les instances sociétales

Le Conseil supérieur des employés (CSE)

La réforme des instances sociétales aurait pour objectif de doter la France d'une instance unique représentative du monde salarial capable d'exprimer les aspirations de celui-ci et son évolution, et de proposer des solutions responsables lors des négociations sans avoir besoin de recourir à des surenchères stériles. Elle viserait aussi d'assurer l'évolution permanente de la représentativité du monde de travail et leurs rapports aux autres.

Pour qu'une instance de cette nature puisse remplir ce rôle il faudrait revoir les conditions de sa composition et ses prérogatives.

La composition du CSE

Élection nationale à un seul tour à la proportionnelle intégrale.

Les candidats membres des syndicats ou non, se présenteraient en listes ou individuellement.

L'électeur, muni d'une carte de vote attestant de sa qualité d'employé, choisirait neuf candidats nommément d'une liste ou plus.

Les neuf premiers candidats arrivant en tête composeraient l'instance dirigeante du CSE et serait seule qualifiée à prendre des décisions et approuver les accords employés-employeurs.

Les cents candidats suivants composeraient une instance consultative participant aux débats du CSE et exécuteraient les missions de coordination et de négociation dans les entreprises privées et publiques dont ils seraient chargés par l'instance dirigeante du CSE. Cela en lien avec les comités d'entreprise et les instances patronales.

Le vote des membres de l'instance dirigeante du CSE se ferait à la majorité de la somme des voix obtenues par chaque membre lors de leur élection. Ceci afin d'instituer un lien personnel entre l'élu et ses électeurs lui permettant de se libérer des contraintes des liens corporatistes ou syndicalistes et le doter d'une autonomie d'appréciation et de décision.

Le CSE serait le seul interlocuteur légitime des pouvoirs publics et les instances patronales.

Toute grève quelle que soit sa nature serait autorisée uniquement après que le CSE déclare l'échec des négociations ou le non-respect des accords conclus auparavant, donnant son feu vert préalable. A défaut, la grève serait illégale et condamnable pénalement.

Tout projet du pouvoir politique concernant le monde du travail serait soumis au préalable à la consultation du CSE et des instances patronales avant sa présentation au parlement.

Aucun projet du pouvoir politique ne pourrait être présenté au parlement s'il nécessitait des négociations préalables entre les partenaires sociaux.

La défection d'un des partenaires sociaux ne remettrait pas en question le droit des autres partenaires à négocier, à conclure des accords ou à être consultés préalablement par les pouvoirs politique.

Une dotation publique assurerait le financement de cette instance. Et les dotations aux syndicats seraient fonctions du nombre des voix obtenues par chaque syndicat lors de l'élection du CSE.

Réformer le Conseil Français du Culte Musulman

L'Islam est un phénomène nouveau dans les sociétés occidentales et chrétiennes.

Cette religion est incrustée en Europe d'une manière artificielle. Artificielle car elle souffre de ses contradictions et ses conflits internes historiques au point de ne plus pouvoir définir l'essence religieux de cette doctrine. On y trouve de religieux et de tout ce qui ne peut être qualifié que des principes d'une doctrine politique. Une doctrine politique totalitaire, d'ailleurs, adossée à la religion.

L'Islam fait peur, et à cela plusieurs raisons :

- l'absence d'une instance religieuse ayant le courage d'entreprendre une réactualisation de l'Islam en vue de séparer ce qui est du temporel, donc politique, périmé ou d'actualité, de ce qui est de la pratique religieuse donc personnelle et privée. Au fil des siècles les références religieuses de l'Islam se sont accommodées d'un mode de vie propre servi par leur silence.

- la France, une société européenne, n'a pas mesuré à temps l'évolution de la population musulmane et sa nature pour adapter sa législation. Et ses hommes politiques n'ont fait qu'osciller entre l'hostilité et une récupération intéressée pour servir leur dessein politique.

- l'absence en France d'une instance capable de dissiper et combattre toute ambiguïté que l'Islam porte, permettant au pouvoir politique de prendre ses responsabilités, aux Français d'être éclairés sur l'Islam et aux musulmans de choisir entre les lois de la république ou de la quitter.

C'est à cette instance manquante qu'il appartiendrait de définir en toute autonomie l'Islam de France sans tutelle étrangère. Peut-être un jour les musulmans d'autres pays diraient merci à la France d'avoir contribué à faire évoluer l'Islam.

Un Conseil Français du Culte Musulman à deux niveaux

- Le Conseil serait dirigé par une direction composée de neuf personnalités religieuses et neuf personnalités laïques élues par les électeurs de confession musulmane.
- Présentation des candidats par liste ou individuellement. Listes des laïques et listes des religieux.
- L'électeur choisirait neuf personnalités nommément ou bien des listes religieuses ou bien des listes laïques.
- les neufs candidats arrivant en tête pour le camp des religieux et les neuf candidats arrivant en tête pour le camp des laïques composeraient la haute référence de l'Islam de France.

À travers ce vote on pourrait mesurer la composition de la communauté musulmane sans ambiguïté.

Les deux réponses du CFCM rénové

Le conseil aurait pour mission, outre de gérer la vie cultuelle des musulmans, d'apporter des réponses à toute question posée par les pouvoirs politiques, des associations ou des individus, musulmans ou non musulmans. Les réponses se feraient en deux catégories : celle des laïques et celle des religieux qui seraient portées publiquement à la connaissance

de tous par un support matériel comme un site web. Ce site serait la vitrine de l'Islam de France à l'étranger.
Ainsi le fait de fournir deux approches opposées ou nuancées d'aborder l'Islam et leurs impacts sur le comportement de la communauté musulmane permettrait au pouvoir politique de prendre ses responsabilités pour défendre la République et l'identité nationale. Et de priver quelques politiques de se poser en défenseurs de la population musulmane alors qu'ils ne font que l'utiliser comme simple vivier électoral.

Chapitre II

Au-delà des cents premiers jours

L'Environnement

Logement et Transport

L'Agriculture

L'Éducation

L'Insécurité

L'Environnement

La crise du logement

Le logement, l'environnement et notre mode de vie

La France un pays européen et occidental avant tout autre chose a fait émerger à travers son histoire un mode de vie propre et distinct des autres sociétés non européennes. Lequel mode a été codifié à travers ses lois afin d'organiser les rapports entre ses citoyens. Les vagues d'immigration et leurs revendications, les politiques d'urbanisme visant à répondre dans l'urgence, les impacts ignorés de notre mode de consommation sur notre mode de vie n'ont fait que l'altérer. Il a certes évolué. Mais personne n'est en mesure de le discerner objectivement en dehors de l'optique politique qui est source de démagogie, de partie prise et de manipulation à des fins politiques. Pour concevoir une politique apte à répondre aux crises du logement et de l'environnement, il faudrait commencer par déceler les éléments de la psychologie sociale collective de notre société contemporaine qui seuls pourraient nous faire comprendre l'évolution de notre mode de vie d'aujourd'hui et sa nature. Or, aucun homme politique n'est en mesure aujourd'hui de nous brosser un tableau dans lequel une majorité absolue de nos concitoyens se reconnaitrait. Car aucun outil objectif n'existe pas. De là les carences des politiques traitant des problèmes du logement, de l'environnement, de la sécurité, de l'éducation qui se caractérisent par une perception subjective et partisane.

Et les réponses suggérées jusqu'à maintenant sont d'ordre technique dictées par des considérations idéologiques ou d'opportunisme.

Le seul outil objectif qui vaille la peine d'y recourir est de demander à nos concitoyens de dessiner la ville où ils aimeraient vivre.

Dessiner nous la ville ou vous aimeriez vivre

Pour cela si j'étais élu président de la république, j'organiserais un concours national au niveau de chaque région ouvert à tous les Français capables et souhaitant de répondre à une simple question : Dessinez nous la ville ou vous aimeriez vivre ? Cela sans distinction de race, de religion, de statut social ni d'âge.

- Tout citoyen déposerait dans un délai imparti son dessin réalisé sur un support papier d'une dimension de 1.5m X 1m maximum, accompagné d'une notice explicative.

- Les dessins respectifs de chaque région seraient exposés d'une manière anonyme durant un certain temps dans un espace public des régions respectives. Et sur un support informatique, site web.

- Les Français, chacun dans sa région, seraient invités à visiter l'exposition. Et puis de choisir dix dessins par ordre de préférence.

- Les dix premiers dessins de chaque région se verraient octroyés une récompense pécuniaire.

- L'ensemble des dessins de nos régions, choisis par nos concitoyens, seraient publiés dans un recueil et mis à la disposition du public, des mairies et des architectes. Ils seraient analysés et serviraient comme base pour revoir toute notre politique en matière d'urbanisme, de logement et d'environnement. Cette expression aurait la force de lois, laquelle aucune revendication communautariste ou lobbyiste ne pourrait transgresser. Et nos actuelles législations respectives seraient revues et amendées. Enfin, un dessin a la même force d'éloquence que le langage d'un lettré.

La politique de logement

Après cette phase, il serait demandé à chaque commune ou un ensemble de communes d'élaborer un Schéma directeur municipal, multi-municipal ou régional d'urbanisme et d'architecture inspiré des résultats du concours national et de la nouvelle législation.

Sur la base de ces schémas directeurs approuvés serait lancé un programme d'urbanisme et de construction de logements de haute qualité.

Le financement de la politique de logement

Le financement serait assuré par les fonds de la Bourse des valeurs sûres « BVS ». Une manière de rendre les Français propriétaires du patrimoine national plutôt que de s'en laisser délester par des fonds spéculatifs étrangers ou à visées politiques.

Marianne : *Vous parlez des logements de haute qualité et non pas des logements sociaux ?*

R.B. : oui je mets l'accent sur la haute qualité et non pas sur les logements sociaux qu'il faudrait abandonner et pour cela plusieurs raisons :

1° Raisons économiques à long terme, à savoir, un logement par nature comporte une valeur ajoutée considérable de plusieurs dizaine d'année. Donc, si le système monétaire international était réformé dans les dix prochaines années dans le sens que j'expliquerai dans le chapitre traitant de notre politique étrangère, la valeur ajoutée des logements serait monétisée, donc une richesse nationale récupérée au profit des retraités et de la consommation interne.

2° Raisons économiques immédiates : si au départ le logement de haute qualité coutait plus cher, la différence on le récupérerait en économie de l'énergie, donc contribuer à préserver l'environnement, ainsi qu'à la réduction de notre déficit commercial et atténuer notre dépendance envers le pétrole étranger.

3° les logements sociaux font que la France se divise en plusieurs catégories sociales antagonistes. Le sentiment d'appartenir à une catégorie sociale d'exclu n'est pas de nature à cultiver un sentiment fort d'appartenir à l'identité nationale.

4° L'ensemble de mon projet est destiné aux citoyens imprégnés du sens de la responsabilité, c'est-à-dire, ils se conformeraient aux nouvelles règles de jeux au regard de l'emploi, de la consommation, de la civilité. Ceux qui ne se conformeraient pas à tout cela, ils n'auraient pas accès à quoi que ce soit. Donc, c'est donnant donnant et des lois seraient promulguées pour assurer cette nouvelle ère que je voudrais inaugurer.

La crise du transport[5]

Transport de proximité interdépartemental

Le transport de proximité interdépartemental serait la réponse écologique forte à la crise du transport et à la problématique de la pollution causée par ce dernier.
Notre politique en matière de transport en commun public est basée sur le métro, le train interdépartemental (SNCF et RER) et le Bus.
Les inconvénients de l'exclusivité de ces moyens de transport sont multiples :
— des investissements lourds pour leur réalisation,
— frais du fonctionnement élevés, gaspillage inutile dû en partie au mode de leur financement,
— leur incapacité de répondre en temps réel à toute évolution de la population et de l'activité économique, donc l'absence de flexibilité. Cela en soi est un élément qui conduit à encourager l'utilisation de la voiture personnelle, source de pollution aussi bien environnementale que relationnelle,
— source de pollution environnementale en matière de décibels élevés tant pour les riverains que pour les usagers,
— effets invisibles à la constitution des ghettos défavorisés, créant ainsi une disparité sociologique,
— source de déficit budgétaire et facteur de déficit de la balance commerciale extérieure,
— source de désagréments pour les usagers suites aux grèves, pannes techniques, ou incidents.

TRANSPORT DE PROXIMITE

une réforme basée sur trois éléments

L'objectif serait d'assurer un moyen du transport flexible, capable de répondre immédiatement à l'évolution de la population et de l'activité

[5] Propositions adressées en 2001 à Jacques CHIRAC. Puis présentées à Roger Karoutchi le 22 mai 2006. Quelques mois plus tard VELIB a vu le jour ! Elles ont été publiées également sur le site des élections régionales du 2010 de Madame Valérie Pécresse.

économique, et de pallier aux inconvénients des moyens de transport en commun actuels. L'ambition serait de réaliser une réduction de l'usage des véhicules privés de l'ordre du 20% minimum.
Cette réforme consiste en trois points :

1er élément : introduction d'un nouveau moyen de transport en commun privé :

— Il s'agit de concevoir des véhicules que j'appellerai des minibus d'une capacité de 10, 15 ou 20 personnes assises à trajet continu interdépartemental. Ils seraient équipés des dispositifs informatisés pour s'assurer de leur conformité avec les nouvelles règles élaborées spécifiquement à ce nouveau moyen de transport.
— Les minibus seraient des véhicules privés personnels comme les taxis. Ceci afin d'éviter le corporatisme excessif des transports publics.
— Par leur taille, ces minibus permettraient de dessiner des trajets plus longs, plus proches des usagers, plus rapides et plus fréquents 24h/24h ainsi qu'ils seraient moins polluants, moins bruyants, plus conviviaux et plus sûrs.
— Ils ne nécessiteraient aucune infrastructure spécifique.
— Chaque usager serait muni d'une carte de transport informatisée unique (CTIU), et le conducteur serait rémunéré en fonction du nombre des usagers transportés. Ceci afin d'encourager les conducteurs à travailler plus pour gagner plus! Il leur serait accordé certains avantages pour rendre cette profession attractive.

2ème élément : nouveau mode du financement, plus économe et source du pouvoir d'achat,

— Le financement serait assuré par une taxe annuelle de transport dont chaque foyer s'acquitterait. En optant pour un usage d'une journée par semaine de ce nouveau moyen de transport, l'automobiliste réaliserait une économie estimée à 400 euros par ans sur l'essence de sa voiture qu'il verserait comme taxe.
— Quant à ceux qui sont accros de voiture, ils réaliseraient ainsi des économies car la fluidité de la circulation leur permettrait d'économiser sur l'essence perdue dans les embouteillages.

Les AVANTAGES de cette réforme :

Le parc automobile dans la Région-Ile-de-France est estimé à cinq millions unités.
Ce nouveau moyen du transport qui aurait pour ambition de réduire du 20% l'usage de la voiture apporterait :
— Une réduction de gaz à effet de serre d'environ 1.000.000 tonnes par an.
— Une économie sur notre facture pétrolière annuelle estimée à 10.000.000.000 euros par an. Cette somme serait largement suffisante pour financer cette réforme sans taxe Carbone, ni emprunt national.
— Une économie annuelle sur les frais du fonctionnement des moyens de transport actuels estimée à 400 millions euros par an. Du fait du nouveau mode du financement, le personnel de certaines missions qui deviendraient caduques (comme les contrôleurs, les guichetiers, la police pour traquer les fraudeurs etc.) pourrait être affecté à d'autres tâches. Ajoutons à cela la diminution de pression sur les trains et métro permettrait de redéfinir la place et l'usage de ces derniers.
— Création des emplois durables et utiles estimée à 250 000-300 000.
— Une réduction de notre déficit commercial extérieur d'environ 10 milliards euros.
— Relancer notre industrie automobile qui en a besoin et lui permettre d'occuper un créneau d'avenir. Le chiffre d'affaires est estimé à 12,5 milliards euros.

3ème élément : le vélo

Un moyen d'ajouter l'utile au plaisir qui serait financé par la taxe du transport et dont l'usage pourrait être limité à trois heures par jour gratuitement.
Il serait créé un parc vélo au niveau de chaque région et la carte CTIU assurerait les conditions d'usage de vélos.
Les Avantages:
Ce mode de transport a des multiples avantages:
— Inciter les gens tout en se déplaçant à pratiquer un sport convivial qui procure du bien-être et à se déstresser.
— Pour les écoliers un moyen de transport, de sport et d'anti-obésité.
— Pour la sécurité sociale un allégement des dépenses provoquées par notre mode de vie de plus en plus sédentaire et stressante !

L’Agriculture

L’essentiel de l’effort nécessaire pour protéger notre agriculture serait celui mené dans les réformes structurelles socio-économiques évoquées plus haut. Ces réformes encourageraient nos concitoyens à consommer français et protégeraient nos agriculteurs de l’avidité des circuits de distribution et des grandes surfaces.

Néanmoins, le grand défi d’aujourd’hui consiste à améliorer la qualité de nos produits agricoles en diminuant considérablement la part de chimique et des pesticides sans que cela conduit à l’augmentation des coûts de revient pour les agriculteurs.

Contrairement à ce qui est fait aujourd'hui, l'écologie, dans le sens de préservation de l'environnement, est une source considérable en matière de pouvoir d'achat et de création d'emplois durables. Pour cela j’encouragerais l’introduction de l’élevage et de l’agriculture naturels !

Voici en quoi consiste le mode naturel de l’élevage et de l’agriculture :

À raison du 50 Kg par an et par personne, nos concitoyens jettent annuellement pas moins de trois millions tonnes des déchets comestibles tant pour les animaux d'élevage que pour la nature en tant qu'engrais naturels. Autant dire de ceux qui sont jetés par les supermarchés, les restaurants, les boucheries, etc.

ALORS mettons en place le système suivant qui serait financé, lors de sa création, en partie par le privé et une partie par les régions dans le cadre des plans OIN:

Le système :

1) l'établissement chargé par la région fournirait à chaque foyer et entreprise des sacs biodégradables avec un rouleau des vignettes portant un code-barres personnel, identifiant d'un foyer,

2) chaque foyer mettrait ses aliments jetables dans les dits sacs et collerait sa vignette du code-barres sur le sac et le déposerait dans une poubelle spéciale du quartier,

3) l'établissement concerné se chargerait du ramassage des sacs, le personnel de l'entreprise vérifierait la validité du contenu de chaque sac, le passerait sous scanners pour lire le code-barres et le pèserait afin d'alimenter le compte du foyer ou de l'entreprise auxquels appartiendrait le code-barre, puis envoie le contenu aux chaudières pour le broyer et le traiter thermiquement afin de le désinfecter,

4) par des accords avec les éleveurs, ces aliments naturels peuvent présenter un intérêt nutritionnel aux bétails, et ce qui en reste ou qui en résulte de la consommation des bétails peut devenir des engrais naturels pour les agricultures car il est naturellement biodégradables et la nature sait mieux que nous transformer les matières utilement,

5) à la clôture de l'exercice de l'entreprise chaque foyer recevrait la somme que vaudrait la quantité des déchets fournie par ce dernier, les informations enregistrées par les scanners faisant foi. Plus un pourcentage sur les bénéfices de l'établissement au prorata global du prix d'achat de déchets par rapport au chiffre d'affaires.

Les avantages de ce système :

1) Des sommes évaluées à 3 milliards euros au niveau national que nos concitoyens pourraient récupérer, donc une source du pouvoir d'achat pour les particuliers,

2) Les entreprises (supermarchés, épiciers) récupéreraient une partie de leur dépenses-pertes, les dispensant de tricher pour vendre des marchandises périmées,

3) Réduction de plusieurs centaines des milliers de tonnes de CO2, puisque ces déchets ne seraient plus incinérés,

4) Inciter au changement des comportements en faisant gagner de l'argent aux contribuables plutôt que de les taxer, et ceux qui ne voudraient pas jouer le jeu seraient soumis à la taxe carbone !!!

5) création de quelques dizaine de milliers d'emplois.

6) permettre à certaines filières agricoles de transformer leurs excédents (lait, produit agricole etc.) en les intégrant dans ce système et récupérer une partie de leurs investissements.

7) la qualité des bétails d'élevage et de l'agriculture serait meilleure, les anciennes générations auxquelles j'appartiens se rappellent sûrement du goût des aliments et des poulets élevés dans nos jardins et mangeant ce qui tombent de nos assiettes.

L'éducation

Le savoir se fonde sur quatre piliers : la curiosité, la découverte, la compréhension et l'ambition.

Il y a encore quelques décennies la curiosité était un acte actif qui faisait appel à l'imagination. Aujourd'hui, avec les technologies d'information et leurs flux, qui sont à la portée de tout le monde, la curiosité est devenue un acte passif. Nous sommes réceptifs plus que réactifs. Ce qui altère considérablement la nature de notre propension à découvrir et à comprendre. Et cela affecte la faculté d'ambition chez beaucoup de nos jeunes élèves et étudiants.

L'ambition était un rêve qui animait les hommes pour accéder à une vie et à une position sociale meilleures qu'il fallait œuvrer péniblement pour les obtenir.

Or, aujourd'hui les technologies d'informations propagent les rêves à leurs états chimériques, vu la situation de l'emploi et l'exclusion d'une partie de la société de toute ambition.

Ajoutons à cela que l'homme cultivé n'est plus synonyme d'une supériorité sociale et intellectuelle aboutissant à une position sociale correspondante.

En partant de ce constat, je fonderais la réforme de notre système éducatif sur deux points.

1er point : la méthode d'enseignement

- Cultiver la curiosité et la découverte : chaque cours, quel qu'il soit (scientifique, technique, littéraire), avant qu'il ne soit dispensé par l'instituteur, ferait l'objet d'une lecture individuelle en classe et à haute voix par chaque élève. L'élève n'est pas tenu de comprendre le sujet mais tout simplement d'attiser sa curiosité et de l'amener à se familiariser avec le texte et assurer l'évolution de langage. C'est le stade d'enseignement passif.

- Cultiver la compréhension : l'instituteur explique le sujet et répond aux questions des élèves. C'est le stade d'enseignement actif.

- Cultiver l'ambition : le cours serait dispensé une deuxième fois collectivement en direct à plusieurs écoles au niveau régional, en réseau dédié, par un des meilleurs profs au niveau national désigné par le ministère de l'éducation. Suivi des réponses aux questions préparées par les instituteurs des écoles respectives.

Puis on procéderait à un examen ponctuel collectif en réseau à l'instar d'une question pour un champion.

L'informatique aidant, selon la rapidité et le nombre de bonnes réponses, l'école obtiendrait une note collective. Et chaque élève une note individuelle.

À la fin de l'année on procéderait à des examens de contrôle classiques écrits au niveau national pour déterminer les écoles lauréates.

Les écoles lauréates : les trois premières écoles de chaque région se verraient octroyer une prime à chaque élève et à leurs profs d'un montant du 2000 euros. Y compris les élèves qui n'auraient pas réussi les examens à conditions d'avoir fait preuve d'assiduité et de discipline à l'école. Dans ces conditions même ceux qui n'auraient pas réussi l'examen auraient acquis un bagage des connaissances qui leur servirait lors des autres étapes de leur vie, leur permettant avec l'âge le rattrapage du temps sacrifié.

Les élèves lauréats : Les cents premiers élèves de toutes les écoles au niveau national se verraient octroyer, outre la prime des écoles lauréates, une prime spécifique sous forme d'un voyage d'été d'un mois ou deux pour l'apprentissage d'une langue à l'étranger et visiter le pays.

Toutes les récompenses seraient remises lors d'une manifestation télévisuelle pour marquer les esprits et des lauréats et du monde écolier.

Le financement :

Les coûts des infrastructures mobilières seraient pris en charge par les schémas directeurs de l'urbanisme des collectivités locales qui seraient financés par les fonds de la Bourse des valeurs sûres (BVS).

Le coût total est estimé à deux milliards euros.

Les prix distribués sont estimés à soixante million euros par an qui seraient financés sur le budget du ministère de l'éducation nationale et éventuellement de sponsoring.

Les avantages de cette réforme

- pacifier les relations à l'école en fixant un but lucratif à atteindre et en élargissant le champ de vision relationnelle des élèves en contact virtuel avec les autres écoles,

- transformer les rapports entre les élèves et leurs profs, car le prof ne serait plus un dispensaire de cours mais aussi leur coach pour des « matches » à gagner,

- assurer une formation pédagogique permanente et diversifiée des profs en accompagnant leurs élèves lors de l'enseignement en réseaux,

- cultiver le goût du défi et de l'ambition chez les élèves.

- constituer un outil pour pouvoir répartir objectivement les élèves en populations selon les résultats et comportements éducatifs permettant d'élaborer des programmes pédagogiques futures dédiés à chaque population, pour mieux limiter l'échec scolaire.

2ème point : Création des diplômes de deuxième catégorie.

La réussite scolaire est sanctionnée aujourd'hui d'un diplôme de fin d'étude. Or, d'autres formes de réussite relative peuvent être envisagées pour un certain niveau qui est considérée comme un échec aujourd'hui. Pour cela un diplôme de deuxième catégorie dans toutes les disciplines serait institué. Cela permettrait aux intéressés de ne pas vivre avec le sentiment d'échec absolu et ses séquelles psychologiques et de leur ouvrir le chemin durant les autres périodes de leur vie active pour accéder à la promotion sociale. Ceci se ferait à travers le Système d'enseignement professionnel parallèle (SEPP) évoqué plus hauts en coopération avec le système de l'éducation nationale.

L'Insécurité

La prison-défi

Les réformes des cents premiers jours seraient décisives pour préparer le terrain pour pacifier la société et envisager des politiques sécuritaires en fonction des actes reprochés et des profils de chaque population des incriminés.

Néanmoins, le grand projet de mon mandat dans le domaine de la justice serait d'introduire la notion de « *Prison défi* ».

Cette notion est fondée sur mon analyse qui veut que la violence et la délinquance sont des institutions auxquelles s'identifie l'homme qui y trouve un moyen de défier les institutions sociales et nationales. Cette propension à défier n'est pas obligatoirement justifiée par une situation économique ou sociale. Elle peut être engendrée par le greffage des cultures venant de l'extérieur, par la manipulation passive que la télé véhicule, par des manipulations à des fins politiques ou par une éducation familiale défaillante. Donc au défi il faudrait répondre par défi capable de reformater l'esprit de l'homme et de l'intégrer dans les institutions nationales, communément admises.

Marianne : *en quoi consiste la « prison défi » ?*

R.B. : Il consiste à condamner le fautif à une peine de prison dont la durée dépendrait de la volonté de ce dernier de réaliser l'objectif de la condamnation.

Par exemple : si un acte d'une personne qui frappe son instituteur ou vole à l'arraché ou dégrade les installations publiques, était condamnable à trois mois de prison ferme ou avec sursis. Alors la condamnation serait remplacée systématiquement par le devoir de recopier à la main d'un texte (livre, dictionnaire, etc.) dont le nombre des pages serait proportionnel à la durée de la condamnation et la nature du texte dépendrait de la catégorie des condamnés. Chaque page recopiée qui comporterait une faute faudrait la recopier une deuxième fois entièrement, et ainsi de suite.

Donc, plus vite le texte serait recopié plus vite le condamné sortirait de la prison. Moins vite le texte serait recopié, moins vite sortirait de la prison. Le

condamné serait de cette manière amené à relever le défi de retrouver sa liberté. C'est une manière pédagogique incitant l'esprit de l'homme à prendre conscience de la portée de ses actes. Et empêcherait la récidive car les condamnations successives seraient encore exponentielles, donc plus lourdes et leurs défis plus rudes à relever. Ajoutons à cela qu'on éviterait à ces personnes de tomber comme une proie facile aux doctrines criminelles qui sévissent dans les prisons.

Marianne : *Cela suppose que des établissements nouveaux adaptés à l'exécution de ce genre des peines seraient construits ?*

R.B. : Tout à fait des nouvelles prisons d'une architecture différente seraient construites.

Et les allocations diverses dont jouiraient auparavant les condamnés seraient sollicitées pour financer la période du séjour en prison. Et le condamné serait également amené à rembourser une partie des frais de séjour en prison en pourcentage sur son revenu quand il serait en mesure de le faire. Le numéro fiscal national, évoqué plus haut, permettrait de s'assurer de son exécution.

Chapitre III

La politique étrangère

La politique européenne

La politique étrangère

Création d'une Communauté Monétaire Internationale Nouvelle

Les relations entre les hommes ont toujours été conditionnées par la recherche des ressources pour subvenir à leurs besoins. Et quand l'homme ne pouvait pas les obtenir pacifiquement il utilisait la force pour les avoir. Or, cet état du fait exprimait et exprime toujours sa perception de l'économie qui veut que l'appropriation des ressources naturelles est l'unique voie pour s'approprier les valeurs ajoutées. En réalité, l'homme en procédant ainsi il ne s'appropriait que la valeur d'usage.

Comme je l'ai indiqué dans le premier chapitre il y a méprise dans la définition de la valeur ajoutée qui n'est à mon avis que la durée de la vie d'une marchandise lors de son usage. Cette valeur ajoutée n'est que l'expression de l'évolution de l'humanité qui s'accumule sans qu'elle soit bénéfique à l'homme. Cette méprise a fait que la conception des moyens d'échanges, l'argent, est devenue la malédiction de l'humanité et a empêché la conclusion des relations harmonieuses entre les nations. Car l'argent, dans sa définition et son fonctionnement actuels n'est plus un moyen de mesure de la valeur d'une marchandise. D'ailleurs, il ne l'a jamais été. Il se caractérise aujourd'hui par trois propriétés : titre de reconnaissance relative d'un prix contractuel, titre hypothécaire tant économiquement que socialement, puis politiquement, et titre rentier.

Pour remédier à cette méprise il fallait des conditions historiques permettant de concevoir une monnaie résiliente aux trois propriétés actuelles de la monnaie, d'une part, et capable de capter la valeur ajoutée que l'homme n'a jamais pu s'approprier. Et cette condition historique est l'informatique, c'est-à-dire une monnaie informatisée qui au fil de son fonctionnement serait adossée non pas à l'or mais à la quantité globale des valeurs ajoutées exprimée en quantité des heures de consommation cumulées. Et comme je l'ai évoqué au début de mon projet, l'une des mesures de mon action des cents premiers jours serait de remplacer la monnaie actuelle par la monnaie informatisée. Prenant ainsi une longueur

d'avance sur l'histoire qui est en train de s'écrire et qui bouleversera radicalement les relations entre les nations.

N'oublions pas que le monde actuel hérite, depuis la disparition du Bloc socialiste, d'une situation ou l'existence d'une seule puissance qui décide du tout, d'un côté, et des pays et forces politiques orphelins qui gravitaient autour de l'ancien Bloc d'un autre côté. Une situation que nous vivons aujourd'hui et sur laquelle nous n'avons aucune emprise réelle. Plutôt nous la subissons.

En partant de cette analyse, la politique étrangère que je proposerais et défendrais tant au niveau du G20 et de l'Europe qu'au niveau de nos relations bilatérales viserait la création d'une communauté monétaire internationale nouvelle dont les pays adhérents devraient remplir les conditions suivantes pour pouvoir bénéficier de ses avantages :

1) Remplacement de la monnaie traditionnelle par la monnaie informatisée.

2) Adhésion aux principes de « société de droit » quel que soit la nature du régime politique. Ce qui impliquerait la présence d'une justice élue par son peuple qui primerait sur toute autre autorité dans sa lecture du droit.

3) Adhésion aux organes suprêmes crées par la « Communauté Monétaire Internationale Nouvelle » pour le contrôle et la vérification du fonctionnement des institutions gérant la monnaie informatisée et le bon fonctionnement de la justice élue de chaque pays.

4) L'acceptation de solder les contentieux financiers hérités des conflits passés par le jeu de l'augmentation de l'avoir monétaire[6] qui serait proposé par la « Communauté monétaire internationale nouvelle ».

5) L'acceptation de régler les contentieux territoriaux hérités des conflits passés qui serait proposé par la « Communauté monétaire internationale nouvelle ».

---

[6] Cf. *http://romeo2007.over-blog.com/article-31181355.html* "Mes propositions pour sortir de la crise financière actuelle sans dégâts ».

6) Mettre en œuvre un système socio-économique à l'instar de celui que je mettrais en place en France dans les cents premiers jours que j'ai évoqué plus haut.

Marianne : *Que rapporterait cette nouvelle communauté monétaire aux pays adhérents ?*

R.B. : Cette communauté aurait pour objectif, par le moyen de la monnaie informatisée, de capter la valeur ajoutée et la transformer en monnaie. Cette monnaie permettrait :

- aux pays adhérents de financer leurs retraites. Et ce sont ces retraités qui, à travers leur consommation spécifique et celle traditionnelle, assureraient le développement de leurs pays sans avoir besoin des aides des pays développés ni du FMI,

- pour les pays industrialisés, comme le nôtre, de mettre fin aux déficits causés par la virtualité des valeurs ajoutées et aux déficits commerciaux,

- pour l'environnement, une situation nouvelle de rééquilibrer et régénérer les sources naturelles. Surtout la pollution atmosphérique qui est proportionnelle au nombre de la population mondiale,

- de préserver les identités nationales qui sont bousculées par les vagues d'immigration économique et politique incontrôlables,

- d'apporter de la stabilité politique aux pays adhérents surtout les pays pauvres,

- l'annulation pure et simple des dettes nationales par le biais de l'augmentation de l'avoir monétaire dont les modalités ont été explicitées en 2009,[7]

- d'ouvrir une époque nouvelle des relations internationales basées sur la confiance et l'intérêt commun. Et la mondialisation ne serait plus une malédiction.

Marianne : *Comment serait calculée la part de chaque pays de la valeur ajoutée ?*

---

[7] Cf. *http://romeo2007.over-blog.com/article-31181355.html* "Mes propositions pour sortir de la crise financière actuelle sans dégâts ».

R. BEHNAM : Cela se ferait par étape et en fonction de l'étendue de la nouvelle communauté monétaire.

Au départ, le facteur politique jouerait un rôle dans la définition de la part de chaque pays selon qu'il soit producteur ou consommateur. À ce stade, les domaines économiques entrant dans le système de monétisation des valeurs ajoutées iraient de logements aux infrastructures de consommation, d'industrialisation, d'informatisation en passant par les produits manufacturés les plus faciles à mesurer comme l'automobile, l'électroménager…etc.

À l'étape suivante qui n'interviendrait qu'au bout de plusieurs décennies d'informatisation, s'installerait une logique économique objective.

Marianne : *Vous faites abstraction de la nature des régimes en n'exigeant pas une démocratie au niveau politique, comment cela peut-il être compatible ?*

R. BEHNAM : Les changements politiques s'ils sont possibles sans dégâts ils seraient les bienvenus. Or, la plupart des pays qui ont aspiré à la démocratie politique sont des pays qui n'ont aucune histoire ou tradition des relations apaisées entre les hommes et leurs institutions. Que celles-ci soient sociales ou politiques, sans oublier qu'elles sont de nature tribaliste. Donc, les régimes qui accepteraient l'introduction d'une institution judiciaire élue et comme arbitre neutre entre le pouvoir politique et le peuple serait la première étape pour amorcer l'émergence d'une tradition politique pacifiée.

Pour les régimes récalcitrants, lorsque leurs peuples produiraient leur printemps, nous serions là comme référence et ne les soutiendrions.

La politique européenne

Le fonctionnement de l'Europe est basé sur le moteur franco-allemand. Quand ce moteur est grippé toute l'Europe est traitée aux antibiotiques.

Il n'existe ni une référence nationale forte ni mécanismes non plus au niveau européen pour faciliter l'émergence des références fortes dans les domaines économique, sociale, etc.

Les institutions européennes sont incompréhensibles et les citoyens d'Europe n'ont aucune emprise sur leur fonctionnement. C'est une réalité que le taux très bas de participation aux élections européennes reflète.

Or, pour faire avancer l'Europe il faudra que les peuples d'Europe se l'approprient. Ce qui nécessite une réforme généralisée des institutions européennes. Des institutions nouvelles que chaque citoyen puisse les sanctionner et influencer leur fonctionnement et leurs orientations à travers les élections européennes.

De là, le projet européen que je proposerais serait la réforme des institutions et d'instituer un régime présidentiel européen élu par le suffrage universel à l'instar du régime présidentiel que j'ai proposé plus haut pour la France avec certaines modifications pour tenir compte des réalités européennes.

Voici les grandes lignes de ce projet :

- Élections du parlement européen à la proportionnelle intégrale à deux tours,

- Le parlement européen serait divisé en deux chambres : chambre de l'exécutif et chambre de l'opposition et du contrôle. Le nombre des députés de chaque chambre serait du 350,

- Présentation en liste collective européenne commune ou individuelle ;

- Pour pouvoir se qualifier pour la chambre de l'exécutif, en cas de victoire, il faudrait satisfaire les conditions suivantes :

    1. La liste devrait représenter au moins la moitié de la population européenne,

2. ou obtenir la majorité des voix dans pas moins de la moitié des pays de l'UE,
3. présenter dans chaque circonscription deux candidats de sexe différent que l'électeur choisirait l'un d'eux, et celui arrivant en tête serait le député européen de la circonscription si celle-ci est gagnante,

- La liste ayant obtenu plus que 50% au premier ou au deuxième tour dirigerait l'union européenne et formerait le gouvernement européen. La tête de liste serait le président de l'Union Européenne.

- Les commissions actuelles se transformeraient en Conseil de l'union à l'instar du Conseil d'État français. Il serait consulté par le parlement et l'exécutif sans qu'il ait l'autorité d'exécution. Il pourrait présenter des propositions à l'exécutif qui seul jugerait de sa pertinence.

- Chaque ministre du gouvernement européen disposerait d'un Conseil de ministère du 27 membres représentant les ministres respectifs de chaque pays membre de l'UE. Tout exercice, décision ou projet de loi du ministre européen serait débattu au sein du Conseil de ministère à titre consultatif afin de mûrir les décisions et éclairer les choix du ministre européen concerné. La décision finale reviendrait au ministre lui-même.

- Tout projet de loi ou résolution ferait l'objet de trois niveaux de délibération et trois niveaux d'adoption au Parlement Européen.

Première délibération, le vote absolu : le projet serait considéré adopté par le Parlement Européen s'il obtenait le vote favorable en bloc de la chambre de l'exécutif et la moitié des voix de la chambre de contrôle et d'opposition. A défaut, le projet serait soumis à une deuxième délibération.

Deuxième délibération, le vote relatif : le projet serait considéré adopté par le Parlement Européen s'il obtenait le vote favorable en bloc de la chambre de l'exécutif et 10% des voix de la chambre de contrôle et d'opposition. A défaut le projet serait soumis à une troisième délibération.

Troisième délibération le vote simple : le projet serait considéré adopté par le Parlement Européen s'il obtenait le vote favorable en bloc de la chambre de l'exécutif. À ce stade c'est la légitimité de l'exécutif qui primerait.

Il ne faudrait pas perdre de vue l'effet de cette notion de légitimité sur l'évolution des relations entre la société et la politique. L'opposition n'a pas

pour vocation d'empêcher le gouvernement de gouverner. Elle a le devoir de participer à l'évolution de l'action du gouvernement et de contrôler son comportement, et lors des échéances électorales suivantes les deux parties seraient jugées clairement par les électeurs.

Les membres de la Chambre de contrôle et d'opposition pourraient également proposer des projets de loi à une seule délibération. Leur projet serait adopté s'il recueillait les trois quarts des voix de la chambre de contrôle et d'opposition ou la moitié de cette dernière et 25% des voix de la chambre de l'exécutif. Tout en observant la prééminence de la légitimité de l'exécutif qui pourrait opposer son veto.

- Tout projet adopté par le parlement européen serait applicable uniquement par les pays dont les parlements nationaux n'auraient pas rejeté. Ceci afin de faciliter l'évolution de la construction européenne en s'appuyant sur le principe d'une Europe à plusieurs vitesses. Seul moyen de faire émerger des références européennes fortes dans des divers domaines. Processus préalable, pour façonner et harmoniser l'Europe par la volonté de ses peuples, à l'adoption de la forme politique de l'Europe.

- Des domaines comme la défense et la politique étrangère européennes seraient soumises à des règles spécifiques permettant l'adhésion et le soutien d'une majorité solide des pays européens.

_____

Conclusion

Comme je le disais dans l'introduction à ce livre, nous avons été empêchés d'élaborer un projet présidentiel de grandeur et nous avons bêtement perdu les élections présidentielles.

Aujourd'hui, avec l'élection du nouveau président pour notre mouvement, l'UMP, que j'espère être François Fillon[8], une page sera sûrement tournée, et une page nouvelle écrite.

Qu'il nous soit accordé ce droit au respect de la part de nos dirigeants en nous écoutant et en reconnaissant nos contributions.

La mienne en fait partie. Certaines de mes propositions pourront faire l'objet d'acte militant comme l'organisation d'un concours national dès maintenant sur la question de logement et notre mode de vie évoqué précédemment dans le volet traitant de la problématique de logement. D'autres actions au niveau du parlement, comme la proposition de la réforme des institutions locales, pourront être entreprises, montrant notre capacité de gouverner même quand on est dans l'opposition.

[8] Soutien de Monsieur François Fillon lors aux élections pour la présidence de l'UMP du 18 novembre 2012, je lui ai adressé le manuscrit de ce livre le 23 octobre 2012.

Itinéraire d'un Français de l'Histoire…

Aperçu abrégé

Marianne : *Citoyen obscur, sans réseau ni notoriété, vous vous présentez avec une vision et un projet de société qui sont les vôtres dont certains éléments datent du 1991 ! Aujourd'hui, on se réveille pour admettre leur pertinence sans avoir pour autant l'honnêteté de vous reconnaitre la paternité ! Alors la première question qui se pose : Qui êtes-vous Monsieur BEHNAM ?*

Roméo BEHNAM : Je suis né le 14 décembre 1952 à Bagdad, en Irak, d'une famille modeste issue de la communauté Chaldéenne d'Orient. Élevé par une mère chrétienne pieuse et d'un père militant communiste. Donc, un milieu ou cohabitait l'esprit chrétien de ma mère et l'athéisme de mon père, associé à son tempérament d'homme oriental révolté.

Dans un Irak *abonné* à des coups d'État à raison d'un par an, mon enfance fut imprégnée de cette atmosphère de révolte, d'insatisfaction et de rêves nobles.

À l'âge de 15 ans je prends ma distance avec la religion. À l'âge de 17 ans je néglige mes études au profit de l'activisme politique. Dans un Irak ou le choix se résume entre les partis religieux ou nationalistes et un parti laïque prônant la citoyenneté au-dessus des appartenances religieuses ou ethniques j'adhère au parti communiste irakien.

L'Europe qui fascine et l'idéologie qui assassine, je tente l'aventure de voyager culturellement en Europe en 1973. Sans succès. Car le pouvoir politique de l'époque interdisait les activistes politiques de quitter l'Irak. Histoire de les garder sous la main…

En 1973, je suis employé comme dactylographe anglais-arabe dans une compagnie du secteur publique à Bagdad. En 1975, j'ai été éloigné vers le sud de l'Irak pour travailler dans le désert ou l'entreprise française Creusot Loire réalisait une usine de métallurgie.

Je profite de ce retrait pour apprendre le français en m'appuyant sur l'anglais que je maitrisais bien. En 1976, après trois arrestations et plusieurs agressions physiques, l'interdiction de quitter l'Irak a été levée, mon statut

d'employé d'État aidant. J'en profite pour assouvir mon rêve culturel de sillonner l'Europe durant deux ans.

Et je quitte l'Irak le 12 octobre 1976 pour Paris ou je suis accueilli et aidé par une famille française. Pour obtenir la carte de séjour, je m'inscris à la faculté de Vincennes et je travaille dans une imprimerie comme gardien à tout faire.

En 1977 je suis employé comme claviste photocomposition arabe-français-anglais. Puis ultérieurement comme maquettiste.

Entretemps la situation en Irak s'empire et le bain du sang se répand avec l'avènement de Saddam Hussein en 1978, ce qui bouleverse mon projet initial de retourner en Irak après deux ans de voyage culturel.

En 1981 je passe des vacances d'été en visitant l'ancienne Tchécoslovaquie, un pays agréable, surtout Prague.

En 1982, invité par un ami de mes origines, étudiant en Russie, je visite l'ex Union Soviétique d'où je reviens déprimé devant l'ampleur de mensonges sur le bonheur socialiste. Des mensonges que j'avais du mal à avaler bien avant ma visite et qui n'ont fait que désorienter mon insatisfaction.

En 1983 je décide d'arrêter la politique et de faire croix sur mon projet initial de retourner en Irak. Je me consacre à mon travail et à la lecture.

En 1984, l'ambassade irakienne à Paris tergiverse à renouveler mon passeport afin que je collabore avec le régime pour dénoncer les membres de l'opposition vivant en France. Je refuse et je demande l'asile politique qui m'a été accordée.

En 1988 je suis naturalisé Français et je renonce à la nationalité irakienne en guise d'adhésion sincère et de cohérence avec ma nouvelle vie de Français.

À partir de ce moment, cherchant à donner un sens à ma vie, je m'intéresse à l'innovation. L'informatique de l'imprimerie me passionne pour laquelle je conçois des projets. Ces derniers se heurtent aux aléas de la vie empêchant leur réalisation. Le chômage, la guerre du Koweït en 1991 et la famille restée en Irak.

L'erreur fatale : se jeter dans la gueule du loup !

En 1991, le malaise des banlieues se fait sentir, accompagné de la montée du chômage. J'élabore l'ébauche d'une réflexion sur le mal de vivre et de l'urbanisme pour lequel je conçois un projet urbanistique d'envergure intitulé « Monte Carlo de Paris » et l'intitulé de l'étude fut « pour une nouvelle approche sociologique, économique, écologique et architectural du mal de vivre et de la société ».

Motivé par ma volonté de sortir du chômage dans lequel je me trouvais et la conviction que mes propositions constituaient la meilleure réponse à la crise sociale et économique, je décidai de mettre à exécution la réalisation de la maquette du projet urbanistique. J'adresse ce projet le 8 juillet 1991 au pouvoir politique de l'époque (le président F. Mitterrand, le premier ministre Édith Cresson, la ministre du travail Martin Aubry etc…)[9] puis à la droite (Mr. Juppé) en sollicitant une aide financière pour la réalisation de la maquette et la rédaction de l'étude détaillée.

Marianne : *En quoi consistait ce projet et quelle fut son exceptionnalité ?*

Roméo BEHNAM : Dans sa partie urbanistique je développais l'idée que l'aspect architectural et sa relation tant avec l'extérieur qu'avec l'intérieur est un élément qui reflète notre mode de vie et régit notre comportement et nos relations. Or, notre mode de vie avait évolué sans qu'il fût exprimé dans les politiques publiques de logement. Donc, j'apportais ma réponse à cela.

Dans sa partie économique, ce projet créerait 100.000 emploi, fournirait, avec toute l'infrastructure publique moderne, 200.000 logements, apporterait une économie budgétaire sur vingt ans estimée à 40 milliard euros. Le coût du projet fut estimé à 7 milliard euros financé, grâce à un plan financier particulier, par le privé sans que l'État n'eût rien à débourser.

Dans sa partie concernant la réflexion traitant des réformes structurelles socio-économique et institutionnelles correspondait, partiellement, à celle que j'ai exposée au début de ce livre.

Marianne : *Que vous ont-ils répondu ?*

Roméo BEHNAM : Je dois avouer que ma démarche fut naïve. Car je pensais m'adresser à l'État de droit et à des hommes politiques qui de loin

[9] Cf. Doc 1, Doc 2.

brillaient et m'impressionnaient, mais en s'approchant d'eux on se rend compte qu'ils ne valaient ce qu'ils voulaient prétendre être !
Alors, leurs réponses vacillaient entre « merci, nous avons pris connaissance…. », « vos préoccupations rejoignent les nôtres » ou encore « on a perdu votre dossier » etc. Et au même temps ils m'envoyaient des intermédiaires qui m'abordaient dans les cafés pour me proposer de me mettre en relation avec tel ou tel personnalité ! Une démarche à laquelle je ne donnais pas crédit et qui me sidérait.
La réponse de Monsieur Juppé, par la voix du Délégué Général au logement de la Ville de Paris était la seule qui exprimait le fond de leur pensée. Il y qualifiait le projet de très imaginatif sans pouvoir m'aider, et que les réformes que je proposais *impliquaient des bouleversements d'envergure tant sur le plan législatif que fiscal, ce que les Français ne souhaitent pas* !!!
Vingt-deux ans plus tard, il parait que les Français souhaitent ces réformes si j'en juge par ce qui est emprunté aujourd'hui dans les discours politiques.
Au même moment, la « gauche caviar » se permettait de récupérer mon initiative en proposant un dossier des « solutions » et des plagiats comme celui publié dans le magazine « l'événement de jeudi » et qu'Anne Saint Claire présentait dans son émission « 7/7 » comme « *c'est bien qu'il y a des gens qui pensent pour nous* ! ». Eh, oui ce sont ses amis qui pensaient pour nous ! Puis, viendra l'interview de madame Édith Cresson, le 5 ou 8/12/1991, à l'émission de Jean-Pierre Elkabbach sur « la Cinq » (*Pile et Face* – je crois) ou elle annonce un projet urbanistique et développe des éléments de mon projet !
Mon sang n'a fait qu'un tour. Et j'adresse immédiatement une lettre à Mr. Mitterrand et aux journaux dans laquelle je dénonce cet acte malhonnête et demande des assurances personnelles de ne pas être spolié de mon travail. Lors de ses vœux de nouvel an le 3 janvier 1992, François Mitterrand prononçât des critiques sur le comportement du gouvernement et ses relations avec les citoyens. Et me désavoua sur l'accusation de malhonnêteté à l'endroit de Mme Cresson. Puis le projet a été abandonné !
Encouragé par le geste de F. Mitterrand et la *publicité mensongère* du ministère du travail qui prétendait accorder des subventions aux chômeurs porteur des projets, je m'adresse physiquement au ministère du travail en janvier 1992 pour m'enquérir du sort qui a été réservé à mon dossier *perdu*.
J'ai été reçu par la chef de cabinet de Mr. Delebarre et le chef adjoint de celle-ci. Elle me demande de lui renvoyer un exemplaire de mon dossier et

me promet de me répondre en deux semaines. Ce que j'ai fait le lendemain en y ajoutant un aperçu sur la réforme des institutions locales.
Trois semaines plus tard je reçois une réponse négative car « *le ministère n'a pas d'argent* ! ». Puis, je lis dans la presse que François Mitterrand déclara vouloir procéder à des réformes institutionnelles locales nécessaires car « *il a des idées personnelles* », alors que le 3 janvier 1992 disait le contraire et faisait éloge de nos institutions. J'ai compris que le plagiat est en marche. Alors j'ai dénoncé ce comportement indigne dans une lettre adressée à la presse. Suite à quoi, pour sauver la face, il a été annoncé que Mitterrand avait chargé le doyen des constitutionalistes de lui présenter une réflexion sur le sujet. Et ainsi la tentative de plagiat a été enterrée !
Après un an de tentatives infructueuses, je me suis rendu compte de l'erreur que j'ai faite et j'ai décidé de procéder autrement. J'ai continué avec mes rêves pour ne pas dire mes chimères. Au mois de juillet 1992 je dépose, dans la prolongation de mon projet urbanistique, deux demandes de brevet d'invention à l'INPI. L'une concerne l'assainissement des eaux des rivières des eaux usées qui sera expertisée ultérieurement par La Lyonnaise des eaux positivement.[10] La deuxième concerne la réalisation des revêtements muraux et de sol colorés d'une manière artistique et naturelle. Je m'adresse à l'Anvar pour obtenir des subventions accordées aux inventeurs, en vain. Pour anecdote, après plusieurs mois de contacts téléphoniques et réponses lénifiantes me promettant une réponse rapide, je me décide d'aller voir physiquement le responsable de mon dossier à l'Anvar, un directeur allemand nommé Wagner. Après une attente d'une heure il me reçoit et joue l'imbécile qui n'est pas au courant et même il se met à quatre pattes sous son bureau pour chercher mon dossier au milieu d'un tas des papiers !!! Ça fait peur ! Non ?
Me rappelant que Jacques Chirac avait déclaré sa volonté de nettoyer la Seine, je me suis adressé à la Mairie de Paris en la personne de Mr. Jupée qui a transféré ma requête à Siaap[11] (le syndicat de distribution d'eau pour la région parisienne). Un responsable de cet organisme me reçoit et au lieu

[10] Cf. Annexe, Doc. 3.
[11] Cf. Annexe, Doc. 4.

de s'intéresser à l'invention il me questionne sur ma situation financière. Quand il a compris que je suis démuni financièrement à cause de chômage il s'est excusé de ne pas pouvoir traiter ma demande !
Bref ! Tous mes espoirs se sont envolés. La période du chômage s'allonge et je m'approche du *dépôt de bilan* pour ne pas dire de me retrouver à la rue en « SDF ».
En désespoir de cause, je descends dans la rue en mars 1993 et je distribue un tract de quatre pages en format A3 dans lequel j'expose mes propositions des réformes structurelles socio-économiques que j'ai évoquées au début de ce livre et j'appelle à une manifestation nationale pour amener le gouvernement à les adopter. La presse n'a fait aucun écho de cette initiative. Bien au contraire cela ne les intéressait pas car il n'y avait pas une organisation ou un lobby derrière moi ! À noter qu'à ce moment-là la France venait de changer de Majorité, Mr. Balladur était le premier ministre.
À partir de ce moment, je suis sous surveillance de la part des Renseignements Généraux qui ont cru que derrière cette action il y avait une tentative politique de déstabiliser le gouvernement au point qu'une agression physique a été commise sur ma personne. Le 22 septembre 1993 j'ai été convoqué par les Renseignements Généraux de Torcy[12] pour enquête d'identité sur demande du Ministère de l'Intérieur.
L'interrogatoire s'est bien passé avec une menace camouflée, le commissaire des RG reçoit une communication téléphonique durant laquelle il demande à son interlocuteur de *traiter un type qui commence à faire du bruit, histoire de le calmer* ! Ils ont fini par comprendre que c'était un acte d'un homme au bout du rouleau.
Le 5 janvier 1994, je reçois la visite du commissaire des Renseignements Généraux. Durant la visite il me demande de m'*engager pour que mes projets aboutissent*. Sous-entendu de travailler pour les RG. Je lui fais comprendre que je n'ai pas des ambitions politiques, tous ce que je cherchais c'était la réussite sociale et professionnelle pour construire ma vie. Et que les réflexions politiques je les écrivais et adressais à qui d'intérêt pour servir en tant que bon citoyen d'origine étrangère désirant servir son

[12] Cf. Annexe, Doc. 5.

pays la France, mais que je n'admets pas qu'on prenne mes réflexions et mon travail sans que je puisse jouir du fruit de mon travail. Et à la question pourquoi devrais-je m'engager ? Il me répondit « *pour que celui qui prendrait vos projets puisse dire que c'est lui qu'il les faisait* ». Alors, je répondis qu'« il prenne mes projets, qu'il les fasse, qu'il me paie mon dû et moi je me contenterais de la réputation d'inventeur ».
La conversation s'est arrêtée là. Sans concession de ma part surtout que j'ai derrière moi mon passé de militant politique en Irak qui m'a rendu allergique à toute sorte d'engagement de nature politique.
Deux jours après cet échange je téléphone au commissaire des RG et lui demande de me mettre en relation avec la personne qui serait intéressée par mes projets pour le convaincre de respecter ma logique et mon tempérament. Il me répondit « *que c'était impossible pour des raisons de déontologie* ! ». Puis, il me demande « *pourquoi vous n'allez en Allemagne, à Munich par exemple, peut-être vous aurez là-bas plus de chance pour réaliser vos projets ?* ». Je lui réponds « Si j'avais de l'argent pour aller en Allemagne et faire mes projets là-bas, je les aurais fait ici en France ». Puis, il me dit « *Mr. Behnam vous m'êtes quelqu'un de sympathique, ne restez pas comme ça tout seul, adhérez à un parti politique pour vous faire aider, en mettant de la flatterie dans votre démarche. Je comprends que vous ne voulez pas faire de la politique mais ça se passe comme ça* ». Au moins il est honnête !

Après ce que j'ai vu de l'hypocrisie et de la malhonnêteté de la gauche, j'ai préféré adhéré au RPR de Jacques Chirac. À l'époque je ne lisais pas encore le « Canard Enchainé ». J'ai essayé d'obtenir une autorisation de vente des cartes postales de la mairie de Paris (auprès de Jean Tiberi) sans succès[13].
Pressé par le propriétaire de mon logement de régulariser ma situation et de régler les arriérés de loyers ou de quitter mon logement, j'ai quitté mon logement le 14 avril 1994 pour devenir SDF. Emportant avec moi la haine de la gauche et les désillusions sur l'assimilation.
Je n'avais plus que l'idée de quitter la France et aller refaire ma vie ailleurs. Pour survivre, je vendais des cartes postales aux touristes sur la voie publique, un travail pratiqué sans autorisation car Mr. Tiberi ne me l'a pas

[13] Cf. Annexe, Doc. 6.

accordée ! Normal je ne m'appelle pas fils Tiberi ! Entre-temps, je suis aidé à me loger dans un foyer social à Levallois en Hauts-de-Seine.
Le 9 décembre 1994, je passe devant la permanence du député chiraquien Bernard Pons. J'en profite pour lui demander un rendez-vous. Il me demande de lui téléphoner le lendemain à l'Assemblée Nationale pour fixer un rendez-vous. Le lendemain son assistante me répond que Mr. Pons me dit de contacter son collaborateur et directeur de Siaap Mr. Daniel Méraud et de « *lui parler comme si vous parliez à Mr. Pons* ».
Chose faite, une semaine après je rencontre Daniel Méraud à qui je déclare souhaiter apporter ma contribution et aider Jacques Chirac dans sa campagne électorale. Et que j'ai besoin d'être aidé pour mes projets tant urbanistique que ceux qui concernent mes inventions.
Il me répond de lui faire une note sur mes projets. Et en ce qui concerne mon apport à la campagne de Jacques Chirac d'aller voir le député Balladurien Patrick Balkany et lui dire cela !!!
Je suis sorti de l'entretien ulcéré par la deuxième partie de la réponse que j'analysai que dans l'entourage de Chirac y avaient des personnes qui lui savonnaient la planche. Je me suis arrêté là.
Au mois de janvier 1995, je lis dans « Libération » un reportage sur Jacques Chirac qui trainait son chagrin dû à la « *trahison* » d'Édouard Balladur et de Nicolas Sarkozy. Puis je lis dans « Paris Match » un reportage sur Claude Chirac et son rôle à côté de son père. À ce moment-là, Jacques Chirac n'arrivait pas à décoller dans les sondages malgré les deux livres programme qu'il avait publiés. Il vacillait entre 14% et 16% d'intentions de vote loin derrière Mr. Balladur qui y caracolait autour de 25%. Alors je décide de contacter sa fille Claude Chirac et lui proposer mon apport[14], en lui faisant comprendre dans ma lettre du 31 janvier 1995 que j'aurais le droit à la gratitude de son père si ma contribution lui ouvrât le chemin de l'Élysée.
Elle me remercie.
Coup de théâtre, dans les dix jours qui suivent ma lettre du 31 janvier je lis dans le journal « Le Monde » une déclaration-menace de Jean Louis Debré « *Jacques Chirac a une arme secrète qu'il dévoilera bientôt.* Et laisse la porte entre-ouverte, *il s'agit des mesures pour l'avenir de la France* ! »

[14] Cf. Annexe, Doc. 7.

Suite à cette menace et dans la semaine qui suive, Jacques Chirac monte dans les sondages pour atteindre même les 27% !!! Miracle, non ?
À partir de ce moment j'ai compris que Jacques Chirac avait des papiers sur ce qui m'ont transformé en SDF et spolié de mes biens. J'ai laissé faire croyant Jacques Chirac un homme de gratitude.
Entre-temps, je retourne voir Daniel Méraud lui répéter ma demande concernant l'exploitation de mon invention de l'assainissement des eaux des rivières et des eaux usées. Il me demande de lui remettre le document de l'invention. Quelques jours plus tard, j'ai remis le document à sa collaboratrice à l'Assemblée nationale.[15]
Jacques Chirac devient président de la république et j'attends le signe de gratitude. La personne à qui j'ai affaire est Daniel Méraud qui représente le chiraquien Bernard Pons et était au même temps directeur du Siaap. Lors d'un rendez-vous qui suivit l'élection de Jacques Chirac, Daniel Méraud me demanda d'attendre la fin des élections législatives pour traiter mon dossier. Puis la fin des vacances d'été. J'attendais et à partir de mois de septembre 1995 je rencontre Daniel Méraud plusieurs fois. À chaque rencontre il joua la comédie de celui qui ne savait pas ce que je voulais : « *Que puis-je pour vous ? …. D'accord je vais demander une note technique à mes services et je vous contacterai* » En réalité il jouait les prolongations car entre-temps des connaissances (un médecin corse et un franco-libanais gérant d'une société ou je travaillais quelques années auparavant) se chargeaient de me convaincre d'accepter d'aller à l'étranger et de devenir un financier occulte de la mafia chiraquienne.
Je refusais obstinément. Il était hors question pour moi d'entrer dans ce monde et encore moins de quitter la France pour servir les intérêts de la mafia chiraquienne ou autre.

Marianne : *Pourquoi vous ne vouliez pas vous conformer à leurs conditions ?*

Roméo BEHNAM : Car mon rêve n'était que de vivre heureux et fier de ce que je pouvais faire en France. Je n'imaginais pas qu'un jour j'allais découvrir une France qui n'osait pas dire son nom, une France mafieuse. Et

[15] Cf. Annexe, Doc. 8.

en plus vous voyez bien ce que sont devenus tous ceux qui ont emprunté ce chemin ! Bref, j'étais naïf et je ne voyais qu'une seule France, la Belle. Et ces hommes politiques méprisables qui nous bassinaient les oreilles sur l'assimilation et l'amour de la France alors qu'ils sont les premiers à s'assoir sur la France et les Français quand il s'agit de leurs poches.
Enfin, ne voyant pas un changement dans leur attitude et sans résultat, je quitte la France le 6 février 1996 pour Belgique puis pour Canada ou mon *frère* me pressait de le rejoindre. Ajoutons à cela, lorsque les adversaires de Jacques Chirac, contre lesquels il m'a utilisé comme une carte de pression, ont vu que celui-ci m'a tourné le dos, ils ont repris à me presser et à m'intimider pour quitter la France.
Au Canada, coups de théâtre, mon *frère* me presse d'accepter une offre de créer une société financée par des contacts à lui et d'accepter d'adosser la responsabilité de financement politique !
Prenant conscience du traquenard dans lequel je suis tombé, je quitte Canada au bout de deux semaines et retourne en Belgique.
Sans argent, sans travail, sans avenir en France, je profite d'une information « innocente » qui prétendait qu'au Danemark on accordait l'asile politique en deux semaines. Avec mon passeport français je pars pour Danemark et je demande l'asile politique en cachant ma nationalité française et me présentant en Irakien. Chose dont je ne suis pas fier mais qui représentait la seule solution pour rebondir.
La réalité de l'octroi du droit d'asile politique au Danemark fut tout autre chose. La loi danoise autorisait la rétention de demandeur d'asile en prison pour vérifier son identité. Et la durée de la rétention est de quatre semaines renouvelables à l'infini. Or, j'y suis entré avec mon passeport français, donc signalé à la frontière, puis il y a eu des échanges d'informations entre les deux pays, la France et le Danemark. Au premier temps j'étais retenu durant quatre semaines dans une prison se trouvant à l'intérieur du camp d'hébergement des demandeurs d'asile. La prison fut un lieu épouvantable ou les retenus en détention étaient tétanisés. Et l'administration de la prison n'hésitait pas à acheter les consciences des uns pour espionner les autres ou pour intimider ou faire passer des menaces de retour forcé aux pays d'origine. L'anecdote est qu'une personne infiltrée a été envoyée en prison chez nous dans ma « cellule ». Elle prétendait « *être roumaine apartheid déchue de sa citoyenneté, parlant huit langues dont le danois et le français !, propriétaire d'une usine en Roumanie qui fabrique des gants*

industriels pour la firme allemande Volkswagen. » Et cerise sur le gâteau « *il cherchait des gens qui auraient des projets ou inventions pour les financer* !!! »
Vu ma situation, je faisais semblant de ne rien comprendre pour éviter tout piège.
J'ai tenu bon, je ne communiquais qu'en anglais. À la fin des quatre premières semaines légales de détention je suis déféré devant un tribunal qui statue sur le maintien en détention. Le représentant du ministère public demande la prolongation de la détention. La présence de l'avocat commis d'office n'est que pour la forme dont la mission est d'approuver la décision du tribunal. Je me suis adressé directement au tribunal en anglais pour contester ma détention ce qui embarrassât le représentant du ministère public qui répondit à la magistrat qu'« *il serait libre dès qu'on aura une communication d'un pays sur sa situation* ».
Avant l'audience j'avais informé l'avocat que si j'étais maintenu en détention j'entamerais une grève de la faim. En effet à mon retour en prison j'ai essayé de convaincre les autres détenus d'entamer une grève de la faim en vain. Car ils avaient peur que cela envenime leur situation et avaient la conviction que cela ne servirait à rien.
J'ai entamé la grève de la faim tout seul. Les responsables de la prison venaient me voir pour me dissuader de continuer, sauf une Danoise qui m'a encouragé à continuer et conseillé de boire beaucoup d'eau uniquement.
Voyant le début de la nervosité qui commençait à s'emparer de l'administration, les autres détenus (83 détenus) se sont encouragé et ont entamé une grève de la faim le lendemain.
L'émoi du personnel, le scandale qui risquerait d'éclater, malgré l'isolement dans lequel nous étions tenus, ont amené l'administration à manœuvrer. En effet, au bout de quatre jours on ne restait que cinq personnes à continuer la grève de la faim. Le commissaire de la police qui était l'enquêteur me convoqua et me demanda de cesser ma grève de la faim contre la promesse de me libérer dans quelques jours. Ce que je refusai de faire avant que je ne sois effectivement libéré. Au neuvième jour de ma grève de la faim, l'enquêteur me convoqua et m'annonça que j'étais libre à condition de quitter le Danemark. Chose faite, je retourne en Belgique chez un autre frère, qui avait fui l'Irak.
Je rentre en France, je vis de RMI que je suis amené à demander au moment des grèves d'hiver de 1995 et de la vente *à la sauvette* des cartes

postales aux touristes. Et logé au gré des circonstances à l'hôtel ou chez une connaissance. Entre-temps j'écris à Jacques Chirac lui relatant mon histoire et le rappelant mon attitude envers lui. En vain ! Pas de réponse !
Perdant mes illusions de récupérer mes biens et de retrouver une vie digne, je tente l'Amérique en 1997 ou j'ai travaillé à Detroit durant trois mois dans une station de service. Puis en Grande Bretagne, comme plongeur dans un restaurant à Londres. Mais, la nostalgie d'une jeunesse rêveuse m'empêchait de m'acclimater avec une nouvelle vie en dehors de France. L'âge a ses raisons également.
En 1998 je m'adresse au feu Philippe Séguin lui proposant de réaliser une réflexion sur les réformes institutionnelles[16]. Apparemment, il s'en est parlé à Jacques Chirac qui lui aurait promis de s'occuper de la question et de mon cas. En vain ! Un an après, en 1999, la déprime s'installe, je m'adresse à nouveau à Monsieur Séguin dans une lettre dans laquelle je traite Chirac de méprisable et demande une autorisation en due et forme pour vendre mes cartes postales légalement. Sentant floué par Jacques Chirac, une goutte d'eau qui a fait déborder le vase, Monsieur Séguin pique une crise et démissionne de la présidence du RPR.
Succédant à Monsieur Séguin à la tête du RPR, Nicolas Sarkozy intervient auprès de Jean Tiberi pour me trouver un travail[17]. Je téléphone au cabinet de Jean Tiberi et mon interlocutrice m'informe que l'intervention de Monsieur Sarkozy concerne de me trouver un poste à la mairie de Paris dans mon métier d'origine de maquettiste et me demande si je l'accepte ce poste ou non ! Je réponds tout de suite que bien sûr que je l'accepte. Alors elle me répond : « *malheureusement monsieur vous avez plus que 45 ans et il faut passer par un concours et pour cela je renvoie votre dossier au RPR qui vous contacteront* !!! » J'attends toujours qu'ils me contactent, on est en 2013 !
Alors je m'adresse à la ministre de l'environnement de l'époque Madame Dominique Voynet pour recueillir une aide pour pouvoir exploiter mon invention concernant l'assainissement des eaux polluées[18]. Elle a essayé de m'aider. Mais, au mois d'août, elle a été agressée par trois faux chasseurs à

---

[16] Cf. Annexe, Doc. 9.

[17] Cf. Annexe, Doc. 10 et 11.

[18] Cf. Annexe, Doc. 12 et 13.

Dole qui lui ont administré quelques gifles ! Alors, elle m'a rendu le dossier en me conseillant d'aller voir d'autres organismes ![19]

Marianne : *Qu'est-ce qui vous permet de dire qu'ils étaient des faux chasseurs et d'insinuer que cela était en rapport avec votre dossier ?*

Roméo BEHNAM : Plusieurs éléments. Le premier est que les socialistes et la gauche avaient pour habitude de tempêter longtemps contre un acte de violence venant des gens de droite. En l'occurrence les chasseurs sont étiquetés à droite et aucune protestation ne s'est produite à gauche. Bien au contraire tout a été fait pour étouffer cette agression. Le deuxième élément est que le président du parti « *Chasse, pêche, nature et tradition* », Monsieur Jean Saint-Josse, avait mis au défi ceux qui prétendaient que les agresseurs étaient des chasseurs de prouver cela et de les poursuivre. Et le troisième élément est qu'une ministre de la république se fasse agressée sans qu'aucune poursuite ou recherche des coupables ne soit entreprise ?
Et enfin, comme par hasard le ministère me rendit le dossier alors que mon interlocuteur au ministère m'assurait qu'ils allaient m'aider[20].
En l'an 2000, lisant une information que Valérie Pécresse était chargée d'études auprès de Jacques Chirac à l'Élysée, je la contacte par courrier lui demandant que je sois chargé d'une mission pour développer mes thèses sur les réformes institutionnelles et structurelles socio-économiques. Le vendredi 14 avril 2000 je contacte Madame Pécresse par téléphone qui me demande de lui envoyer mon CV pour intervenir auprès du sénateur Philipe Goujon, responsable du département d'études au RPR, et m'y trouver une place[21].
Le lundi 17 avril, je lui envoie mon CV par courriel. Et comme à l'accoutumé l'après-midi je me fais tabassé par quatre voyous. Excédé par la succession des menaces et agressions chaque fois que j'écrivais à Jacques Chirac ou chaque fois que j'entamais une démarche pour sortir de ma misère, l'agression tourna mal. En me défendant, j'envoie gravement l'un des agresseurs à l'hôpital. S'ensuit l'intervention de la police et comparution immédiate. En garde à vue, l'avocate qui m'a été désignée d'office, croyante maligne, m'annonce que j'encours entre deux ans et dix ans de

---

[19] Cf. Annexe, Doc. 14.

[20] Cf. Annexe, Doc. 12.

[21] Cf. Annexe, Doc. 15 et 16.

prisons pour « *tentative d'assassinat* ! ». Alors que je ne faisais que me défendre ! Ayant des connaissances en droit je lui réponds : « *si j'étais condamné à une journée de prison, j'entamerais une grève de la faim et ce sera ma vie contre la présence de Lionel Jospin à Matignon, ils n'ont qu'à se rappeler de ma grève de la faim au Danemark* ». Alors elle se hâte à me rassurer « *peut-être vous ne serez pas condamné, ne vous inquiétez pas* ! » J'ai été condamné à une amende de 2000 FF avec sursis ! Par la suite madame Valérie Pécresse m'informa par courriel que le RPR ne recrutait pas ![22] Comme quoi le devise du *« brave »* Jacques Chirac a été de profiter des autres puis de les laisser tomber. Enfin ! Ainsi a-t-il construit sa carrière en brisant les vies et les carrières des autres.

Marianne : *À qui attribuerez-vous les agressions et les menaces dont vous faisiez objet ?*

Roméo BEHNAM : Je ne peux pas mettre des noms. Mais ce sont les mêmes qui m'ont spolié de mes biens et m'ont poussé toujours à quitter la France, voyant que je ne suis protégé par personne. Jacques Chirac et sa mafia les connaissent très bien, autant que d'autres responsables politiques. Et personne n'a voulu les dénoncer ! Ce sont des voyous du système assez puissants pour acheter ou dissuader qui que ce soit tenté de menacer leurs intérêts. Je n'étais qu'un simple otage entre leurs mains.

Marianne : *Et vous avez toujours espéré qu'un jour Jacques Chirac aura un sursaut de conscience ?*

Roméo BEHNAM : La misère aveugle le discernement et rend les hommes fragiles à toute manipulation. Je vous donne un exemple à propos des procédés de manipulations auxquels se livraient ces voyous de système.
Au mois de novembre 2001, j'ai rédigé une réflexion sur le conflit israélo palestinien sous forme d'un projet de solution élaboré sur d'autres bases. Pour le rédiger j'allais dans un cybercafé (Easy Internet) ou je louais un ordinateur, étant donné que je n'avais ni domicile fixe ni ordinateur. Je saisissais le texte directement dans mon compte électronique (courriel). À un certain moment j'ai remarqué certaine bizarrerie dans mon compte électronique comme la répétition du texte ou la disparition de certaines paragraphes ! Heureusement que je copiais le texte sur un disque. Une fois

[22] Cf. Annexe, Doc. 17.

terminée la rédaction, j'envoie une lettre à Jacques Chirac l'informant de mon projet que je lui propose de le lui adresser et de s'en servir comme base d'une initiative française pour relancer le processus de la paix au Proche-Orient[23]. A une condition que je sois payé pour ce travail.
Le 14/12/2001, comme à l'accoutumée je vends des cartes postales devant le musée du Louvre. Il faisait très froid, pas beaucoup de touristes, je vais prendre un café à l'espace restaurants, à l'intérieur du Louvre. Dans l'escalateur, un homme se précipite à me dépasser et me lance *« il fait froid comme dans* …, il prononce le nom d'une ville que je ne connais pas, *et m'explique que c'est-là que les communistes envoyaient en exil leurs opposants* ! *»* Et il disparait. Je prends mon café et j'ouvre le journal « Le Parisien » et je vois dans un encart la photo de Jacques Chirac, avec une *mine accablée et triste* à côté du chancelier allemand Gerhard Schröder. Ce dernier tapant sur la main de Chirac pour le consoler. Le titre annonçait que la France lance une initiative européenne avec l'Allemagne pour relancer le processus de la paix au Proche-Orient et charge un émissaire européen, un britannique, je crois Sir John Baton, d'informer les Américains. J'ai compris la manipulation. Deux jours plus tard, j'adresse le texte de l'initiative, par courriel sur les sites respectifs, au président américain George W. Bush et au secrétaire d'État Colin Powell tout en précisant ma paternité de cette initiative. Et l'affaire est tombée à l'eau, comme je l'ai compris ultérieurement lors d'un acte d'intimidation.

Marianne : *C'est-à-dire ?*

Roméo BEHNAM : Je crois c'était au mois de février ou mars 2002. J'allais acheter mes cartes postales rue des archives chez le grossiste. Et soudain surgit un homme bien baraqué, bien habillé, se dirigeant vers moi et en faisant le bruit des bombes qui explosent. Il marche devant moi de quelques mètres et se retourne régulièrement et me lance à plusieurs reprise avec un mélange des regards menaçants et de reproche : *« Boum, Boum, c'est normal les Allemands étaient plus forts parce que ils ont frappé les premiers ! »*

---

[23] Cf. http://romeo2007.over-blog.com/article-5042622.html
Propositions pour une solution globale de la question israélo-palestinienne assise sur des bases nouvelles

Bon, j'étais content de faire comprendre aux voyous de système qu'il y avait des limites à l'ignominie.

Marianne : *Apparemment, vous n'avez que des mauvais souvenirs de votre expérience de votre engagement à coté de Jacques Chirac, ne lui trouvez-vous aucun mérite ? Par exemple son opposition à l'intervention américaine en Irak en 2003 ?*

Roméo BEHNAM : Pour l'histoire je dois apporter ma vérité sur ce mensonge de l'histoire et sur le prétendu NON à la guerre en Irak de Jacques Chirac. Car Jacques Chirac aurait pu empêcher la guerre s'il le voulait !
Deux ou trois mois avant d'attaquer l'Irak, il m'a été posé la question si je pensais que la guerre aurait lieu. Celle qui posait cette *question innocente* n'était pas la même qui réceptionnait la réponse ! Alors j'ai répondu : « *ce serait une folie car les Américains pourraient occuper l'Irak, mais Bagdad était imprenable pour plusieurs raisons. La première est que la topographie de Bagdad, une ville vaste, une population dense et des constructions orientales très éparses qui favorisent une guerre de rue couteuse. Ajoutons à cela la concentration des forces militaire et para militaire du régime dans la Capitale qui n'auraient d'autre solution que de se battre. Ce qui nécessitait le déploiement d'une armée américaine capable de prendre Bagdad maison par maison avec des milliers de morts côté américaine en peu de temps* ».
Si ce scénario devait se réaliser, ça aurait conduit à un statut quo. Une situation idéale pour Jacques Chirac pour jouer le rôle d'arbitre et en tirer des bénéfices politiques considérables. D'ailleurs, l'ancien ministre Alain Madelin avait développé dans *Le Parisien* après la chute de Bagdad une analyse semblable à celle-ci. Mais l'histoire a voulu que les Américains aient compté sur des responsables militaires au sommet de pouvoir irakien qui ont empêché ce scénario de se réaliser.

Marianne : *Ou est le mensonge de l'histoire que vous dénoncez et comment Jacques Chirac aurait pu empêcher la guerre ?*

Roméo BEHNAM : Le 13 mars 2003 j'ai adressé à Jacques Chirac une proposition d'initiative française de règlement du conflit américano-irakien. J'y développais une analyse des objectifs américains au Proche-Orient ou j'attirais l'attention de Monsieur Chirac sur le fait que l'objectif américain

n'est pas le pétrole mais de remodeler le proche orient sur le plan institutionnel pour éviter une explosion incontrôlable[24]. Car la région était à la veille de la fin de son cycle institutionnel représenté par des régimes incapables de se réformer.

Le 16 mars 2003, une personne que je ne connaissais pas m'informa que Chirac allait le mardi 18 mars à l'ONU pour présenter une initiative allant dans ce sens. Il n'en était rien en réalité. C'était tout simplement pour que je ne prenne pas une initiative quelconque en l'absence d'une volonté de Chirac et ses amis.

Au lieu de s'aviser et de prendre une initiative qui nous aurait permis de retourner la situation à notre profit en instaurant un processus de réformes pacifiques des pays de la région, Monsieur Chirac a préféré défendre le statut quo et de mettre en garde les régimes de la région des vrais objectifs de l'intervention américaine en Irak.

Six mois après la chute de Bagdad, dans *The New York Times* du 6 novembre 2003, un long article révéla une tentative du régime irakien pour convaincre les Américains qu'il était disposé à mener une réforme du régime ! Jacques Chirac a préféré parier sur l'impossibilité de la chute de Bagdad pour jouer le rôle de *colombe de paix* ! Comme dit un proverbe oriental, *selon les grandeurs des hommes viennent les grands desseins* !

Il est vrai que personne ne s'attendait à la débandade des forces irakiennes à Bagdad de fait de l'entente de certains dignitaires militaires irakiens avec les Américains.

Marianne : *A propos, par quel moyen matériel vous adressiez vous à Monsieur Jacques Chirac ?*

Roméo BEHNAM : Les premières années par courrier traditionnel. Puis avec l'internet je lui envoyais mes courriels sur l'adresse mail de la secrétaire de son conseiller Monsieur Jérôme Monod. En précisant de les transmettre au président.

Marianne : *Revenons à votre situation personnelle. Pourquoi n'avez-vous pas essayé de faire appel à la justice pour faire prévaloir vos droits sur vos biens dont vous êtes spolié ?*

---

[24] Cf. http://romeo2007.over-blog.com/article-5041742.html
Quelle initiative française empêcherait la guerre et trouverait une solution honorable à la crise irakienne?

Roméo BEHNAM : J'ai essayé. Et pour cela j'ai demandé au mois de novembre 2006 à maitre Jacques Vergès[25] de défendre mes intérêts et lui avait soumis un dossier détaillé. Entre-temps j'ai informé Jacques Chirac de ma démarche. Fait inhabituel, en quelques jours la présidence m'a répondu et conseillé de rester en contact avec mon Conseil ![26] Alors que toutes ces années on ne répondait pas à mes courriers !
En tout cas la démarche n'a pas abouti car entre-temps et comme par hasard on a activé et sorti des vieux papiers contre maître Verges, c'est-à-dire l'affaire de l'attentat contre le train de Jacques Chirac perpétré en 1982 et dans lequel maître Vergès serait soupçonné de complicité. Un moyen de pression qui démontre l'étendu de l'« indépendance » de notre Justice ? Après quelques mois d'attente, le dossier m'a été renvoyé en précisant que c'était suite à ma demande ? Or, je n'ai jamais demandé le retour de mon dossier !

Marianne : *Donc et aujourd'hui vous avez renoncé à vos biens, voyant que les « voyous du système » sont puissants ?*

Roméo BEHNAM : Non, je n'ai jamais renoncé ni à mes biens volés, ni à faire éclater un jour la vérité sur cette affaire et ceux qui se cachent derrière cet acte ignoble de briser la vie d'un homme qui a cru en la France.

Marianne : *Pour le moment vous continuez à croire en la France si j'en juge par vos écrits dont l'actuel ouvrage !*

Roméo BEHNAM : Effectivement, je continue à écrire. C'est ma manière de mépriser ces lâches.
Ce livre a été écrit en 2012. Puis déposé le 23 octobre 2012, je l'ai adressé à Monsieur François Fillon le jour même en lui demandant de le préfacer et de me recommander auprès d'un éditeur. Monsieur Fillon m'a remercié.

Marianne : *Avez-vous remarqué que depuis cette date une campagne a été déclenchée en guise de réponse aux thèmes traités dans votre ouvrage ? Comment expliquez-vous cela ?*

Roméo BEHNAM : Oui, j'ai remarqué cela et ça m'aurait réjoui si l'intention n'était pas de dénigrer mon travail en le banalisant.

---

[25] Cf. Annexe, Doc. 18.

[26] Cf. Annexe, Doc. 19.

Alors, pour l'explication il faut comprendre que l'UMP, comme les autres partis œuvrant sous le système majoritaire de la cinquième république, ressemble à l'arche de Noé ou le « noble » côtoie l'« ignoble ». Et un candidat à une échéance électorale, surtout à l'élection présidentielle, est amené à composer avec les deux pour réussir. Ce qui nous amènerait à poser la question de savoir si on peut concevoir et mettre en œuvre un projet de grandeur en composant avec les deux ? Ma réponse est non. D'ailleurs, c'est pour cela que je propose dans mon projet une réforme généralisée de nos institutions pour permettre au « noble » de ne pas avoir besoin de l'« ignoble » pour réussir un dessein de grandeur. Ainsi que de permettre à notre société de renouveler son élite politique sans avoir besoin de clonage pratiqué par l'establishment qui a cadenassé toute évolution de la société française.

Ce chapitre a été rédigé et achevé
le 19/11/2013 à Villeneuve Saint Georges
pour figurer dans l'édition papier.

Annexe

Échantillon de quelques documents
des démarches et correspondances

Doc 1

MAIRIE DE PARIS

ALAIN JUPPÉ
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ DE PARIS
CONSEILLER DE PARIS (18e ARRONDISSEMENT)
ADJOINT AU MAIRE CHARGÉ DES FINANCES

Paris, le 27 novembre 1991

Réf : 91/4019-

Monsieur Roméo BEHNAM
21, rue de la Madeleine

77400 POMPONNE

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu le dossier que vous m'avez transmis par lettre du 23 novembre dernier concernant votre projet d'urbanisme.

C'est bien volontiers que j'ai demandé à Monsieur le Délégué Général au Logement de la Ville de Paris de l'examiner avec la plus grande attention.

Il vous tiendra directement informé de sa réponse.

Je vous prie de croire, **Cher Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Alain Juppé

Alain JUPPÉ

M. ALAIN JUPPÉ REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS :
– A SA PERMANENCE, 121, RUE CAULAINCOURT, 75018 PARIS - TÉL. : 42 59 85 54
– A LA MAIRIE DU 18e ARRONDISSEMENT, 1, PLACE JULES-JOFFRIN - TÉL. : 42 52 42 00

Doc 2

Le Monde

Paris, le 19 décembre 1991

LE RÉDACTEUR EN CHEF

15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
TÉLÉPHONE : (1) 40-65-25-25
TÉLEX : 206 806 F
TÉLÉCOPIE : (1) 40-65-25-99

Monsieur Roméo Behnam
21 rue de la Madeleine
77400 POMPONNE

Monsieur,

J'ai bien reçu l'ensemble des documents qui accompagnaient les réflexions que vous faites sur le «mal des villes» et les remèdes, architecturaux et urbanistiques, que vous proposez d'y apporter.

Je ne puis mieux faire que de les transmettre au rédacteur du «*Monde*» qu'ils sont susceptibles d'intéresser : Marc-Ambroise Rendu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

J.f. Simon
Jacques-François Simon

SARL AU CAPITAL DE 620 000 F - 15, RUE FALGUIÈRE - 75501 PARIS CEDEX 15 - RCS PARIS B 592 010 151

Doc. 3

DIRECTION DE L'EAU
C.I.R.S.E.E.
CENTRE INTERNATIONAL
DE RECHERCHE SUR L'EAU
ET L'ENVIRONNEMENT
38, RUE DU PRÉSIDENT-WILSON
78230 LE PECQ
TÉLÉPHONE (1) 34.80.23.45
TÉLEX 696287F
TÉLECOPIE (1) 34.80.09.01

LYONNAISE DES EAUX DUMEZ
C·I·R·S·E·E

Mr BENHAM Roméo
21, rue de la Madeleine
77400 POMPONE

Le Pecq, le 8 Novembre 1993
ABE/JMA/ILY/200_93

Monsieur,

Comme convenu, nous avons pris connaissance à travers les documents que vous nous avez transmis des procédés et technique d'assainissement des eaux de rivière et des eaux usées dont vous êtes détenteurs des brevets.

A la lumière de ces documents, notre évaluation technique est tout à fait positive. Le principe de fonctionnement décrit devrait répondre parfaitement aux objectifs d'assainissement des eaux de rivières et usées avec les bénéfices attendus de réduction de coûts et de nuisances.

Malheureusement, nos engagements à long terme vers d'autres priorités de recherche et développements, ne nous permettent pas de nous associer à l'exploitation de ces brevets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

J. MALLEVIALLE J.M AUDIC

P.J : Documents transmis

SIÈGE SOCIAL
72, AVENUE DE LA LIBERTÉ
92022 NANTERRE CEDEX
TÉLÉPHONE (1) 46.95.50.00
S.A. AU CAPITAL DE 2.946.190.860 F
SIREN PARIS B 542 062 559

Doc. 4

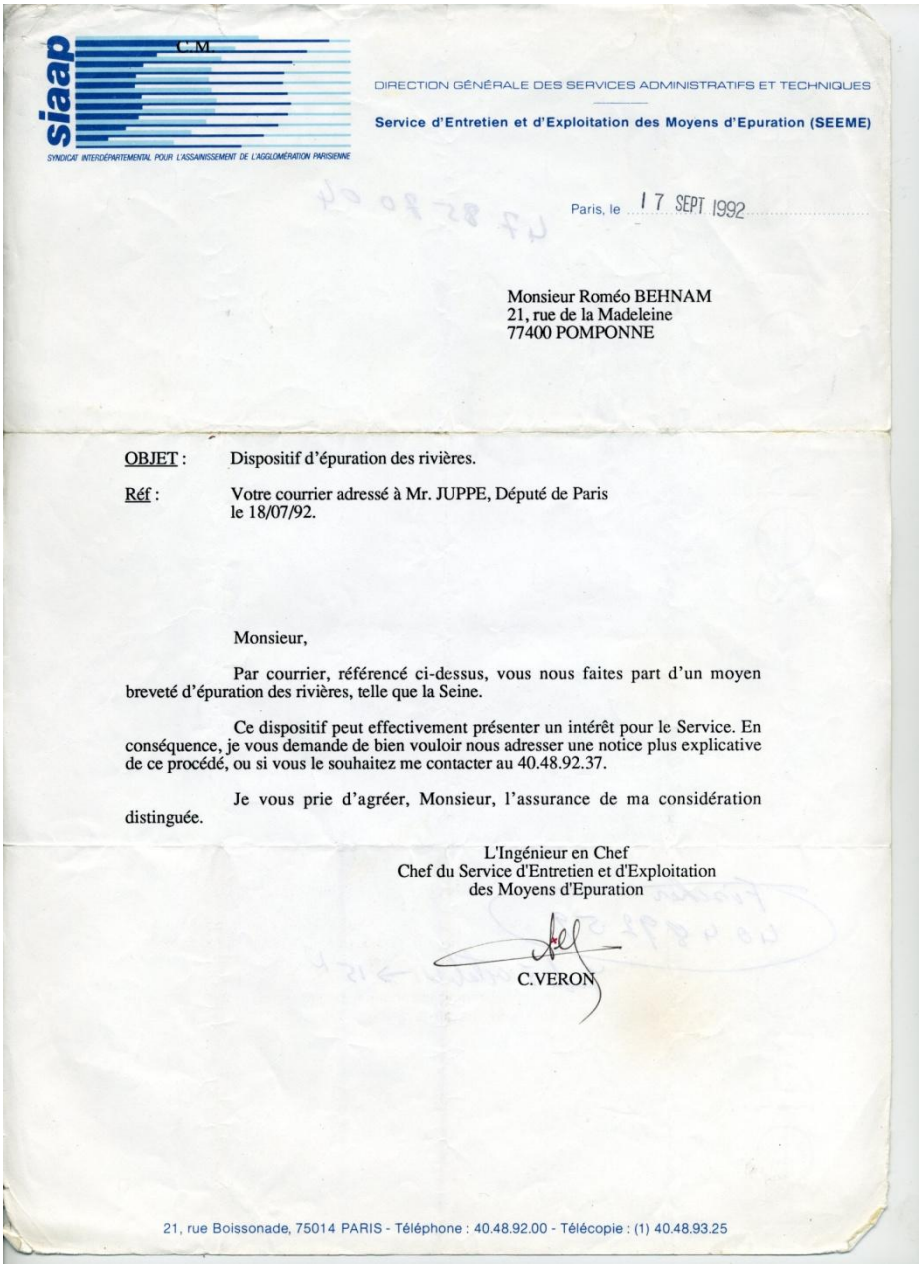

siaap

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

C.M.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Service d'Entretien et d'Exploitation des Moyens d'Epuration (SEEME)

Paris, le 17 SEPT 1992

Monsieur Roméo BEHNAM
21, rue de la Madeleine
77400 POMPONNE

OBJET : Dispositif d'épuration des rivières.

Réf : Votre courrier adressé à Mr. JUPPE, Député de Paris le 18/07/92.

Monsieur,

Par courrier, référencé ci-dessus, vous nous faites part d'un moyen breveté d'épuration des rivières, telle que la Seine.

Ce dispositif peut effectivement présenter un intérêt pour le Service. En conséquence, je vous demande de bien vouloir nous adresser une notice plus explicative de ce procédé, ou si vous le souhaitez me contacter au 40.48.92.37.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur en Chef
Chef du Service d'Entretien et d'Exploitation
des Moyens d'Epuration

C.VERON

21, rue Boissonade, 75014 PARIS - Téléphone : 40.48.92.00 - Télécopie : (1) 40.48.93.25

Doc. 5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la Police nationale

Torcy, le 22/09/93

RÉF. (N° du Dossier) :

A la demande de Mr BOUGAUD
(Nom, qualité du signataire)

M., ~~Mme, Mlle~~ BEHAM Romeo

est prié(e) de bien vouloir se présenter à l'adresse suivante :

Cachet du Service

Service des RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Place de l'Église
77200 TORCY - Tél. 60.05.38.44

Le 22 septembre 1993 (date) à 9h00 (heure)

pour vis de votre proposition de travail
(motif de la convocation)
2.500.000 emplois

Dans l'hypothèse où la date et l'heure fixées ne vous conviendraient pas, vous pouvez obtenir la modification du rendez-vous en téléphonant au N° — *poste* 5

Dans le cas d'espèce qui vous concerne, vous pouvez utilement vous munir des pièces ci-après désignées :

Pièce d'identité

POLICE NATIONALE
Renseignements Généraux de TORCY
Sceau et Signature

Prière de rapporter présente con

0.00.00.13/H - Imp. Adm. Melun - cello.

Doc. 6

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

JEAN TIBERI
Député de Paris
Premier Adjoint au Maire de Paris
Maire du 5e Arrondissement

Monsieur Roméo BEMNAM
21, rue de la Madeleine
77400 POMPONNE

JT/MFI/SB
52485

Paris, le 28 avril 1994

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire part de l'objet de vos préoccupations.

Afin de répondre à votre attente, je suis intervenu auprès de l'autorité compétente pour que votre requête soit examinée avec attention.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir informé du résultat de ma démarche.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Jean TIBERI

Doc. 7

LA FRANCE POUR TOUS
AVEC JACQUES CHIRAC

Monsieur Roméo BEHNAM
70, rue Marjolin
92300 LEVALLOIS PERRET

Paris, le 16 Fevrier 1995

Cher Monsieur,

Votre courrier m'est bien parvenu et je vous remercie d'avoir pris la peine de m'écrire.

J'ai bien noté votre souhait d'être associé à l'équipe de Jacques CHIRAC et suis très sensible à cette proposition de qualité.

Votre offre de collaboration a donc été tout spécialement signalée à Monsieur le Directeur de Campagne qui, bien sûr, aura soin de l'étudier avec bienveillance si la charge particulière d'activités, liées à la campagne présidentielle, le nécessite.

En vous adressant une nouvelle fois mes plus chaleureux remerciements.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de ma bien cordiale considération.

Bien à vous

Chirac

Claude CHIRAC

MOUVEMENT POUR L'ÉLECTION DE JACQUES CHIRAC 30, AVENUE D'IÉNA - 75769 PARIS CEDEX 16

Doc. 8

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Groupe du Rassemblement pour la République

Le Directeur de Cabinet du Président

Paris, le 14 AVR. 1995

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur votre invention concernant l'assainissement des eaux polluées.

Je vais consulter la notice explicative que vous m'avez confiée et vous contacterai le plus rapidement possible.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Daniel MERAUD

Monsieur Roméo BEHNAM
70, rue Marjolin
92300 LEVALLOIS-PERRET

126, rue de l'Université, 75355 PARIS 07 SP

Doc. 9

LE RASSEMBLEMENT
POUR LA REPUBLIQUE

LE PRÉSIDENT

Monsieur Roméo BEHNAM
24, place Pierre Sémard
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Paris, le 30 avril 1998

Réf : CAB/COUR/EL/SD/982685

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu l'ensemble de votre correspondance et vous en remercie.

Les contraintes liées au calendrier politique ne m'ont pas permis de vous répondre plus tôt, vous voudrez bien ne pas m'en tenir rigueur.

Je tiens à vous assurer que j'ai été très attentif à vos propositions qui nous sont très utiles et que je ne manquerai pas d'intégrer à la réflexion que mène notre Mouvement sur les thèmes que vous évoquez.

Permettez-moi de vous faire parvenir notre **projet pour la France et pour les Français**. Il exprime nos valeurs et représente une alternative crédible à la politique irresponsable du gouvernement actuel. J'espère que vous en prendrez connaissance avec intérêt et qu'il recueillera votre accord et votre adhésion.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous.

Philippe SÉGUIN

123, RUE DE LILLE - 75340 PARIS CEDEX 07 - TÉL. : 01 49 55 63 00

Doc. 10

aa 2678

Le Maire de Paris

Paris, le

REF : CAB/COUR/FL/AA/991410

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de Monsieur Roméo BEHNAM domicilié Hôtel de la Gare 24, place Pierre Sémard à Villeneuve-Saint-Georges – 94190 qui sollicite un emploi.

Je tiens à vous assurer que j'ai prescrit un examen de cette candidature et ne manquerai pas, naturellement, de vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean TIBERI

Monsieur Nicolas SARKOZY
Ancien Ministre
Député des Hauts de Seine
Maire de Neuilly Sur Seine
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université

75007 PARIS

Doc. 11

LE RASSEMBLEMENT
POUR LA REPUBLIQUE

LE DIRECTEUR DE CABINET

Monsieur Roméo BEHNAM
24, place Pierre Sémard
94190 VILLENEUVE SAINT
GEORGES

Paris, le 9 juillet 1999

Réf :CAB/COUR/FL/AA/992678
(à rappeler SVP)

Cher Monsieur,

Vous avez récemment appelé notre attention sur votre demande d'emploi.

C'est très volontiers que nous étions intervenus auprès de Monsieur Jean TIBERI, Maire de Paris, afin que soit prescrit un examen bienveillant et attentif de votre demande.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour votre information, copie de la réponse qui vient de nous être communiquée.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Roger KAROUTCHI

123, RUE DE LILLE - 75340 PARIS CEDEX 07 - TÉL. : 01 49 55 63 00

Doc. 12

Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Le Conseiller Technique

Paris, le 4 MAI 1999

Réf. : LR/CLR0037

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 9 avril dernier par lequel vous m'exposiez les procédés et techniques d'assainissement des eaux de rivière et des eaux usées dont vous êtes détenteur des brevets.

J'ai pris connaissance avec intérêt de ce document et l'ai transmis pour expertise à la Direction de l'Eau du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui vous tiendra informé de la suite susceptible de lui être donnée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent ROY

Monsieur Roméo BEHNAM
Hôtel de la Gare
24, place Pierre Sénard
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

20, avenue de Ségur 75302 PARIS 07 SP
Tél : 01.42.19.10.48 - Télécopieur : 01.42.19.10.27

Doc. 13

République Française

Vu par → DREAM. Projet de réponse négatif, en soulig les insuffisances de l'analyse. On ne peut pas continuer à balader ce monsieur en lui répondant en jésuite.

MINISTERE DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Paris, le

DIRECTION DE L'EAU
Sous-Direction de la Gestion des Eaux
Bureau de la lutte contre la pollution des eaux

Affaire suivie par : Philippe GAYET
Ligne directe : 01 42 19 12 13
Réf. : DE/SDGE/BLPE/PG/ 740
INT00257.DOC

Le Directeur de l'Eau

à

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau
Seine-Normandie

Objet : Intervention de Monsieur Roméo BEHNAM auprès de Monsieur Laurent ROY, en date du 09 avril 1999, concernant son brevet ayant trait à « l'assainissement des eaux polluées ».

P J : - Copie de cette intervention

Par courrier dont vous trouverez copie ci-joint, Monsieur BEHNAM appelle l'attention de Monsieur ROY sur son brevet ayant trait à « l'assainissement des eaux polluées ».

Je vous prie de bien vouloir examiner son dossier transmis en pièces jointes. Il souhaite en outre connaître l'appui qui pourrait lui être apporté pour le test et le développement de son invention.

A ton bon cœur, ou ton inspiration ...

le directeur de l'eau

Pierre ROUSSEL

Copie : - L. ROY
- M. BEHNAM

Doc. 14

Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Le Directeur du Cabinet

Paris, le 30 SEP. 1999

Réf : LR/CJFC00264

Monsieur,

Par courrier du 9 avril dernier, vous avez bien voulu me transmettre un dossier décrivant des procédés d'assainissement dont vous être l'inventeur.

Il n'entre pas dans les compétences du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ni de ses établissements publics d'intervenir dans l'expertise ou le développement d'innovations technologiques. Ainsi, la direction de l'eau et l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui ont examiné successivement votre dossier, n'ont pas pu identifier d'aide possible pour l'exploitation de votre procédé, ce qui ne remet évidemment nullement en cause l'intérêt potentiel qu'il est susceptible de présenter pour des opérateurs privés.

Je vous suggère en conséquence de vous tourner plutôt vers des organismes spécialisés dans l'aide à l'innovation, tels que l'ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche : 43, rue de Caumartin - 75009 PARIS).

Regrettant de ne pouvoir donner une suite plus favorable à votre requête, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-François COLLIN

Monsieur Roméo BEHNAM

20, avenue de Ségur 75354 Paris 07 SP - Tél. : 01 42 19 10 10 - 42 19 10 12
Télex Menvir 200312 - Télécopieur : 01 42 19 11 18

Doc. 15

De: "PECRESSE Valérie" <valerie.pecresse@elysee.fr> Ajouter au carnet d'adresses

À: "'romeo behnam'" <bchrbbchrb@yahoo.com>

Objet: RE: message de RB

Date: Fri, 14 Apr 2000 11:44:13 +0200

Monsieur,
Je vous remercie vivement pour votre message. Votre regard sur la société française est intéressant et vos propositions sont autant de pistes qui mériteraient d'être approfondies. Avez-vous d'ores et déjà refléchi plus avant?
Bien cordialement
Valérie Pécresse

> ----------
> De : romeo behnam[SMTP:bchrbbchrb@yahoo.com]
> Date : vendredi 14 avril 2000 10:31
> A : valerie.pecresse@elysee.fr
> Objet : message de RB
>
>
>
> Roméo Behnam
> 24 Pl. Pierre Semard
> 94190 Villeneuve St. Georges
>
> Paris le 12/4/2000
>
>
>
> Aux soins de Madame la Conseillèrer
> Valérie PECRESSE
>
>
> Madame la Conseillère,
>
> Suite à ma conversation téléphonique avec votre
> secretariat, je vous communique le contenu du message
> que je vous ai adressé le 17/2/2000 et d'une manière
> approximative, étant donnée que je n'ai pas gardé un
> exemplaire de ce message.
>
> Je vous y proposai ma contribution dans l'élaboration
> d'un projet de société basé sur deux réformes
> essentielles pour notre société à savoir: la réforme
> généralisée de nos institutions visant à instaurer un
> régime présidentiel à la française basé sur une
> nouvelle notion de droit qui est "la société de droit"
> plutot que l'"Etat de droit". Dans le cadre de cette
> réforme peut envisagé: l'indépendance de la justice et
> sa dépolitisation selon une procédure d'élection
> spécifique et fonctionnelle, la dépolitisation de la
> structure représentative socio professionnelle, la
> solution de la question corse etc etc.
>
> La deuxième réforme essentielle est celle des

Doc. 16

> structures socio-économiques pour résoudre tant le
> problème du chomage que celui de la qualification de
> la main d'oeuvre. Dans le cadre de cette réforme
> pourra etre envisagé la baisse des impots, la
> réduction de la dette de l'Etat, traiter profondément
> de problème de l'exclusion etc etc.
>
>
> Ces deux réformes, une fois développées et formulées
> feront l'objet d'une initiative présidentielle. C'est
> le chemin que je préconiserai pour regagner la
> confiance de nos concitoyens et changer les rapport de
> forces tel qu'il est souhaité par Monsieur le
> Président.
>
> Voici grosso modo le sens du dit message.
>
> Je vous prie de croire, Madame la Conseillère,
> l'expression de ma haute considération.
>
>
>
> Roméo BEHNAM
>
>
>
>
> _____
> Do You Yahoo!?
> Send online invitations with Yahoo! Invites.
> http://invites.yahoo.com
>

Doc.17

Yahoo! Mail - bchrbbchrb@yahoo.com

Page 1 sur 4

Précédent | Suivant | Retour aux messages

Supprimer | Répondre | Faire suivre | Spam | Déplacer...

Ce message n'a pas de drapeau. [Ajouter un drapeau - Marquer comme non lu] Version imprimable

De: "PECRESSE Valérie" <valerie.pecresse@elysee.fr> Ajouter au carnet d'adresses

À: "'romeo behnam'" <bchrbbchrb@yahoo.com>

Objet: RE: CV

Date: Wed, 26 Apr 2000 13:39:43 +0200

Cher Monsieur,
J'ai contacté comme convenu au sujet de votre offre de services quelques
personnalités du RPR mais elles m'ont fait savoir qu'elles ne recrutaient pas pour l'instant. Elles ont désormais vos coordonnées et étudient votre proposition pour une éventuelle mission de reflexion dans
les mois à venir.
Je vous prie de croire à ma plus haurte considération
Valérie Pécresse

> ----------
> De : romeo behnam[SMTP:bchrbbchrb@yahoo.com]
> Date : lundi 17 avril 2000 11:03
> A : valerie.pecresse@elysee.fr
> Objet : CV
>
> Roméo BEHNAM
> 24, Place Pierre Sémard
> 94190 Villeneuve Saint Georges
>
>
> ==========
> Tél. 06 19 32 17 99
> e-mail: bchrbbchrb@yahoo.com
> ==========
>
>
>
>
> Paris le 17-4-2000
>
> Aux soins de Madame la Conseillère Valérie PECRESSE
> ----------
>
>
> Madame la Conseillère,
>
> Suite à notre conversation téléphonique du 14-4-2000
> et comme convenu je vous prie de bien trouver ci-joint
> mon curriculum vitae.
>
> Cependant, à l'information que vous m'avez fait savoir
> concernant le poste vacant de directeur de cabinet de
> M. le sénateur responsable d'Etudes au RPR, je voudrai

Doc. 18

Jacques Vergès
Avocat à la Cour

Monsieur Roméo BEHNAM
20 rue André Bretagne
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Paris, le 26 mars 2007

Monsieur,

Suite à votre demande du 16 février écoulé, nous vous prions de trouver ci-joint en retour : votre dossier adressé le 24 novembre 2006.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distingués.

Le Secrétariat,

20, RUE DE VINTIMILLE - 75009 PARIS - TÉL. : 01 42 81 51 61 - TÉLÉCOPIE : 01 42 82 90 30

Doc. 19

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Paris, le 04 DEC. 2006

Le Chef adjoint de Cabinet

Référence à rappeler
SCP/3/J075823

Monsieur,

Votre courrier du 24 novembre 2006 ainsi que le dossier qui l'accompagnait sont bien parvenus au Président de la République qui m'a confié le soin de vous répondre.

Soyez assuré qu'il a bien été pris connaissance de votre démarche.

Je dois toutefois vous indiquer que le Chef de l'Etat ne saurait s'immiscer dans une affaire que, le cas échéant, seuls les tribunaux compétents pourraient être amenés à connaître.

Aussi, eu égard aux difficultés que vous évoquez, je vous invite à rester en contact avec l'avocat qui est chargé de la défense de vos intérêts et qui est le mieux à même de vous conseiller.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Gérard MARCHAND

Monsieur Roméo BEHNAM
20 rue André Bretagne
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES